

VILLE D'ANTONY
Conseil Municipal
26 septembre 2013

La séance, convoquée à 19 heures, est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT.

Appel des membres présents

Conseillers excusés ayant donné pouvoir:

M. COLIN à M. SIMON Mme COVI à Mme BUGAT
Mme COTTENCEAU à Mme DEVEDJIAN Mme BATTU à Mme AGUILAR
Mme ZERAH à M. LEGRAND M. FOUQUET à M. MARTIN
M. GUEVEL à M. SENANT M. MOHAMMEDI à Mme GONIN
M. FIE à M. MEUNIER

Conseillers absents: Mme LE NEOUANNIC (jusqu'au point 12) , Mme PEGANG

Adoption du compte-rendu de la séance du 27 juin 2013.

M. le Maire : Avez-vous des observations ?

M. RUFAT : Page 63, au milieu : il s'agit d'une école et d'un lycée, cela fait plus une sorte de « cité scolaire » et pas « entité scolaire ».

M. le Maire : Avez-vous d'autres observations ?

Mme BUZELIN : Lors du précédent conseil municipal, suite aux présentations des rapports sur les délégations de service public sur la restauration scolaire, j'avais posé un certain nombre de questions et vous m'aviez interrompue considérant que mes questions étaient trop nombreuses. M. LE BOURHIS avait proposé de répondre à mes questions. Donc, je les lui ai envoyées et il s'est engagé à y répondre dès qu'il aurait un peu moins de travail avec la rentrée scolaire. Et je le remercie.

M. le Maire : Merci, Madame BUZELIN.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. EDOUARD : J'ai fait passer mes remarques sur le document qui avait été envoyé. J'ai bien compris que l'on ne rectifiait que ses propres paroles. Je voudrais juste attirer l'attention de Wissam sur la page 21 où le compte rendu lui fait parler de M.BIRON au lieu de M. DURON.

M. le Maire : On va rectifier également, vous avez raison de le signaler.

(Sous réserve des modifications demandées ci-dessus, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Mme COLMEZ : La mesure n°6, j'avoue l'avoir lue en long, en large et en travers, je n'ai rien compris.

M. Le Maire : C'est compliqué. Vous avez raison, moi non plus la première fois, je n'ai pas compris.

Mme COLMEZ : Adoption d'un marché négocié de prestation similaire. Similaire à quoi ?

De travaux d'aménagement des bureaux de la direction des relations humaines et sociales pour un montant de 70 000 et quelques euros avec la société ECM LANNI à la suite d'un marché initial de travaux d'aménagement du point d'accès au droit ?

M. le Maire : Je vais vous expliquer. C'est effectivement très compliqué. On avait tout d'abord passé un marché pour l'aménagement du point d'accès au droit l'an dernier. On a étendu ce marché à un autre marché qui était le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville qui a fait l'objet de travaux pendant quelques mois. Vous avez dû le voir en passant. On a fait une deuxième extension aux travaux de réaménagement du service des ressources humaines. La deuxième extension coûte 70 000 €.

Mme COLMEZ : C'est à l'intérieur du bâtiment de l'hôtel de ville ?
(Oui)

Et le point d'accès au droit, c'est place Auguste Mounié ? (Oui)

Ensuite, les deux décisions 11 et 12, déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le Maire : Il n'y avait qu'un seul candidat qui était trop cher.

Mme COLMEZ : Donc, vous avez considéré que c'était trop cher pour la collectivité par intérêt général ? (Oui)

Enfin, le n°20, toutes ces préemptions, 1 rue de la Méditerranée concernant quels genres de locaux et avec quel objectif ?

M. le Maire : Ce sont des locaux de seulement 12 m² situés 1 rue de la Méditerranée que nous souhaitons acheter pour les réaménager, en faire des locaux vivables en fusionnant deux locaux entre eux de façon à pouvoir les utiliser pour du logement solidaire. Malheureusement, le propriétaire a renoncé à la vente.

M. EDOUARD : Sur la 12, on retrouve le même sujet sur la décision 38.

En fait, au moment où la décision 12 est intervenue, il n'y avait qu'un seul candidat qui était trop cher et, au moment de la 38, vous en aviez plusieurs ou était-ce le même candidat ?

M. le Maire : Pour le 12, ce n'est pas qu'il était trop cher, c'est qu'il n'avait pas bien répondu à la demande du service qui voulait en l'occurrence des dictionnaires pour les prix offerts aux CM2 en fin d'année. Ces dictionnaires ne correspondaient pas à la demande du service. C'étaient des dictionnaires de poche et non pas des gros dictionnaires. Comme c'était un marché de moins de 15 000 €, on a décidé de négocier directement les achats correspondant, ce qui est autorisé par la loi pour les marchés de moins de 15 000 €.

M. EDOUARD : Dans un souci de lisibilité, serait-il possible à

l'avenir d'indiquer non seulement le numéro de ces décisions mais également leur date. Cela permettrait de mieux s'y retrouver par rapport à des sujets venant plusieurs fois ?

M. le Maire : Oui, on peut préciser les choses.

M. EDOUARD : Sur la décision 9, une convention d'occupation de locaux pour la société Microclinique ?

M. le Maire : C'est une toute petite société, parce que 1 600 € par an, ce n'est pas beaucoup.

M. EDOUARD : J'allais vous demander la surface.

M. le Maire : Je ne connais pas le nombre de mètres carrés, mais c'est tout petit. Les locaux ne sont pas chers. Ce sont de vieux locaux, pas très confortables, donc ce n'est pas cher. Là, en plus, c'est vraiment tout petit.

M. EDOUARD : C'est pour quelle durée ?

M. le Maire : Pour un an renouvelable. Il s'agit de locations à titre précaire. Pour un an maximum.

M. EDOUARD : Concernant la décision 25, attribution du marché de fourniture de véhicules, on a des véhicules de type berline et des véhicules industriels. Quel carburant et, du point de vue de la berline, à quoi cela correspond-il ? Est-ce une voiture de fonction ?

M. le Maire : C'est une TWINGO pour le service bâtiment. Pour les véhicules utilitaires, c'est du gasoil a priori. La TWINGO est à l'essence.

M. RIVET : Concernant la décision 8, prestations de maintenance et d'assistance téléphonique des tables de marque des gymnases ? Ces tables appartiennent-elles au club ou à la mairie ?

M. le Maire : A la ville.

M. RIVET : La décision 32, convention de mise à disposition gratuite par la CAHB de l'auditorium Paul ARMA du conservatoire Darius MILHAUD, c'est pour quelle manifestation ?

M. le Maire : C'est pour l'année. Le conservatoire a été transféré à la CAHB mais la ville continue de disposer de l'auditorium. C'est d'ailleurs actuellement notre seul lieu de réunions que l'on utilise beaucoup et, pour cela, la ville a signé une convention avec la CAHB. Elle fixe les conditions de remise à la ville du conservatoire en dehors des heures d'enseignement.

M. RIVET : Cela faisait partie du transfert ? C'est une convention que l'on doit renouveler tous les ans ? (Oui)

Elle n'est pas permanente dans le cadre du transfert ? (Non)

J'avais cru lire sincèrement que c'était dans le cadre du transfert.

M. le Maire : La convention précise les conditions de mise à disposition.

M. RIVET : Ce n'était pas plus simple d'avoir une convention ?

M. le Maire : On peut faire changer les horaires d'affectation à la ville. Ceci est revu chaque année avec la CAHB et le directeur du conservatoire qui préfère utiliser certains jours et pas d'autres.

M. RIVET : Dans la convention il était écrit que la mairie se réservait la priorité. C'est donc toujours pareil ? (Oui)

On n'a pas changé ? (Non)

Mme BUZELIN : Personne ne note le compte rendu ? Je ne vois plus la dame qui était là habituellement.

M. le Maire : Ce n'est pas la même personne qui prend le compte rendu.

Mme BUZELIN : Concernant la décision 3, Adoption d'une convention d'ouverture de crédit de trésorerie auprès de la Banque postale pour un montant de 10 M€. Je voulais savoir si vous aviez changé de banque ou si vous aviez l'habitude de travailler avec la Banque postale.

M. le Maire : Non, c'est la première fois que l'on travaille avec la

Banque postale. Autrefois, c'était plutôt DEXIA, mais c'était la belle époque de DEXIA. Les temps sont durs désormais et maintenant, c'est la Banque postale qui a offert les meilleures conditions, en l'occurrence EONIA +1,67, n'est-ce pas, Monsieur RUFAT ? Ce ne sont pas de bonnes conditions, mais c'étaient les moins mauvaises que l'on nous proposait.

M. RUFAT : C'est moins bien qu'à la belle époque.

Mme BUZELIN : D'une façon générale, êtes-vous sensible au fait que certains établissements bancaires aient des filiales dans les paradis fiscaux et faites-vous une sélection des fournisseurs qui ont une certaine éthique à ce niveau-là ?

La Banque postale est plutôt bien placée.

M. le Maire : La ville a choisi la Banque postale parce qu'elle proposait les meilleures conditions.

Mme BUZELIN : Cela ne fait pas partie de vos critères de choix ?

M. le Maire : Je ne pensais pas que la Banque postale était une banque immorale.

Mme BUZELIN : Au contraire. C'est pour cette raison que je me félicite que vous ayez choisi la Banque postale. Je voulais savoir si cela faisait partie de vos critères d'attribution, de choix de banques, d'établissements financiers. Vous savez très bien que des banques sont un peu véreuses.

M. le Maire : Quelles banques ?

Mme BUZELIN : Je ne vais pas faire de procès mais on parle de banques comme HSBC et compagnies...

M. le Maire : HSBC est véreux ?

Mme BUZELIN : Elle a des filiales dans les pays dits à fiscalité privilégiée, vous le savez bien.

M. le Maire : En Suisse ?

Mme BUZELIN : A Jersey, par exemple, qui a été reclassée dans

les paradis fiscaux.

M. le Maire : La Banque postale n'a pas de filiale à Jersey. Vous étiez inquiète ?

Mme BUZELIN : Je n'ai pas mis mes connaissances à jour mais il y a des associations comme les Amis De La Terre qui ont réalisé une étude importante sur ces sujets-là et classent les banques selon, d'une part, la présence ou pas de filiales dans les paradis fiscaux et, d'autre part, sur le type d'investissement réalisé avec les dépôts de leurs clients.

Je voulais savoir si vous étiez un peu sensible à ce genre d'arguments, dans la mesure où des collectivités comme la Région Ile-de-France ont fait le choix de ne plus traiter avec certaines banques...

M. le Maire : Nous n'avons jamais traité avec des banques exotiques, ce sont toujours des banques très proches. DEXIA avait fauté, mais on ne le savait pas à l'époque, les autres banques sont des banques sérieuses : la Société générale...

Mme BUZELIN : Par exemple, la Société générale n'est pas très bien classée.

M. le Maire : Nous considérons que la Société générale est fréquentable.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme BUZELIN : La décision 13, attribution du marché de travaux passé selon la procédure adaptée pour la reprise des concessions funéraires abandonnées à la société REBILLON NECROPOLIS pour un montant maximum annuel de 95 000 € H.T., je voulais savoir quel était le nombre de tombes concernées par an pour avoir une idée du coût payé.

M. le Maire : C'est un montant maximum, c'est un plafond.

Mme BUZELIN : Cela concerne combien de tombes en général par an ?

M. le Maire : 60, me dit-on. C'est un plafond de toute façon qui ne

sera pas dépassé.

Mme BUZELIN : Décision 18, DM de la régie d'avances du service jumelage de la ville d'Antony désormais dénommée régie d'avances du service d'activité commerciale artisanale et jumelage, je voulais savoir si ce changement de nom reflétait aussi un changement d'activité.

Mme MARLET : Non, aucun changement d'activité, Madame. Simplement, il est plus facile de payer avec la régie des dépenses, par exemple, de tickets de métro que de passer par le Trésor public. C'est valable aussi pour certaines dépenses vis-à-vis des commerçants. Il n'y a aucun changement d'activité.

Mme BUZELIN : Décision 28, adoption d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance technique à l'utilisation du logiciel CADAMAP de gestion du cadastre avec la société 12G pour l'acquisition de licences supplémentaires moyennant 1 453 € H.T. par licence, je voulais savoir quel était le nombre de licences concernées et l'objet précis de ces licences.

M. le Maire : C'est une colle. On vous le dira. Nous n'avions pas prévu cette question. Excusez-nous.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme BUZELIN : Je voulais savoir ce qui était prévu rue des Gouttières, j'ai vu qu'il y avait un terrain à bâtir de 1 028 m² ; je crois que cela se situe à peu près en face de l'Intermarché, et je voulais savoir si vous saviez ce qui était prévu.

Mme DEVEDJIAN : C'est un terrain qui ne se situe pas en face de l'Intermarché mais qui se situe à côté de la résidence des Grands

chênes, donc de l'autre côté de l'Intermarché. C'est un projet de petit collectif qui s'intègre assez bien étant donné que la résidence des Grands chênes est juste à côté.

I FINANCES -

1- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT

(Rapporteur : Madame ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Pour la délibération 1.01, concernant la modification des tarifs d'inscription à la ludothèque, vous transformez, comme Mme ROLLAND vient de le dire, l'adhésion familiale qui était de 15 € en une adhésion individuelle du même montant, ce qui revient à doubler le prix pour une famille de deux enfants. Certes, vous y incluez les frais de prêts, 1,50 € mais bien des familles viennent seulement pour faire jouer les enfants sans intention d'emprunter des jeux. Cela donne un peu l'impression que l'on prend d'une main ce que l'on donne de l'autre.

Quant à la 1.02, très peu de modifications en effet pour ce qui concerne les tarifications de concerts. En 2011, nous avons demandé de mettre les concerts classiques à portée de toutes les bourses afin de permettre un accès à la culture. C'est Mme BUZELIN, je crois bien qui avait demandé que ce soit le même tarif que pour les concerts de jazz. Nous constatons que vous n'avez toujours pas fait ce choix.

M. EDOUARD : Je ne reviendrai pas sur la situation de la ludothèque même si le prêt est gratuit, l'impact sur les familles peut être tout à fait significatif.

Pour les concerts, vous nous avez exposé, Madame ROLLAND, en commission les raisons de rationalisation, de simplification de la

précédente grille tarifaire mais qui, en fait, était encore valable et est intervenue plutôt au 1^{er} septembre, donc n'a même pas été mise en vigueur pratiquement, je suppose. On s'aperçoit que votre vision est technocratique, et la technocratie dominant la culture, cela me gêne un peu.

De fait, votre prétendue rationalisation n'est pas aboutie. Vous avez un écart entre le tarif des concerts classiques et des concerts de jazz qui a du mal à s'expliquer.

Par contre, sur le tarif des enfants de moins de 10 ans, l'écart se situe dans le sens inverse, c'est-à-dire que c'est plus cher d'envoyer un enfant de 10 ans au jazz qu'à un concert classique. Je vous ai proposé de rectifier ce qui est à la fois une injustice et une incohérence qui ne concerne qu'un euro par ticket d'entrée. Vous n'avez pas voulu le faire, je trouve cela vraiment dommage.

Mme BUZELIN : Sur le point 1, vous faites des distinctions sur les tarifs en distinguant les adhésions individuelles avec les Antoniens et les non-Antoniens et également les enfants non antoniens avec un parent ou un grand-parent antonien, je trouve cela un peu compliqué et pourquoi pas les parents, les tantes, les oncles, etc. Pourquoi ne pas carrément revenir à la notion de famille sans avoir à distinguer si le parent est sur le sol antonien ou pas, c'est beaucoup plus simple à mon avis, et cette notion de grands-parents ou pas. Cela ne me plaît pas trop.

Mme ROLLAND : Pour ce qui concerne les tarifs de la ludothèque, pourquoi est-on passé à une adhésion individuelle ? Aujourd'hui, il est vrai que ce sont souvent des parents avec de jeunes enfants qui viennent à la ludothèque Pajeaud. Or, avec cette nouvelle ludothèque, on veut viser aussi ceux qui fréquentaient la maison des jeux qui avaient souvent une autre adhésion, donc viser aussi les jeunes et les grands jeunes, voire les adultes. Vous verrez qu'il y aura différentes sections dans cette

ludothèque. Dire à un grand jeune, prends la carte de ta maman ou de ta petite sœur pour aller emprunter ou aller jouer à la ludothèque, ce n'est pas des plus faciles. On a voulu, au contraire, simplifier les choses un peu comme pour la médiathèque où il y a des cartes par personne. Donc, une carte par personne, 15 € que l'on emprunte ou que l'on rentre. C'est ce qu'il y a de plus simple.

Pour ce qui concerne les grands-parents et des enfants non antoniens, un certain nombre de grands-parents, qui gardent des petits-enfants le mercredi ou le week-end, peuvent venir avec des décalages de zones. Les enfants peuvent être non antoniens et les grands-parents peuvent être ravis alors qu'eux-mêmes sont antoniens d'emmener leurs petits-enfants à la ludothèque pour jouer avec eux. Il n'y avait donc pas de raison de les en exclure.

Au contraire, on a cherché la simplicité par cette nouvelle tarification.

Pour ce qui concerne les tarifs des concerts classiques, dire que c'est technocratique, vous y allez quand même un peu fort. On a voulu, au contraire, essayer de rendre les choses plus claires et plus rationnelles puisque l'on intègre la carte du 11 auquel on propose des tarifs particulièrement intéressants. On permet aux groupes, au lieu d'être de 10 personnes, de bénéficier d'un tarif réduit à partir de 6 personnes. On a intégré aussi des tarifs pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. On a voulu que chacun trouve une juste place dans cette tarification.

Concernant l'écart d'un euro, vous nous faites vraiment un faux procès.

M. RIVET : Je voudrais être sûr d'avoir compris.

Madame ROLLAND, j'ai bien compris l'explication sur les tarifs où, en fait, on fait évoluer le concept de ludothèque à la médiathèque où il

peut y avoir des jeux pour tous les âges. Je trouve que c'est une très bonne chose. Si j'ai bien compris ce que dit ma collègue, Mme CHARRIER, c'est qu'hier, une famille avec deux enfants payaient 15 € et, aujourd'hui, elle paiera 30 €, ou je n'ai pas compris.

Mme ROLLAND : Non, parce que, s'ils empruntaient des jeux, ils payaient à chaque fois.

M. RIVET : Je ne parle pas d'emprunt.

Mme ROLLAND : Là, ils pourront beaucoup plus jouer que ce n'est le cas aujourd'hui. Les installations s'y prêtent beaucoup plus que dans l'espace actuel.

M. RIVET : D'accord, mais une famille avec deux enfants allant à la ludothèque pour les deux enfants qui n'emprunte pas paiera deux fois plus cher cette année que l'année passée. Ai-je bien compris ?

M. le Maire : Si elle emprunte, elle paiera moins cher.

M. RIVET : Mais si elle n'emprunte pas pour passer quelques heures...

M. le Maire : C'est un équilibre entre un avantage et un inconvénient. Il s'agit d'éviter les manipulations de fonds toujours irritantes surtout pour 1,50 €. C'est pour simplifier les choses.

M. RIVET : Tout à fait, on peut simplifier en gardant ces tarifs attractifs.

M. le Maire : Vous n'avez pas lu le rapport de la Cour des comptes, Monsieur RIVET ?

M. RIVET : Je peux continuer, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Oui. La démagogie c'est bien mais il ne faut quand même pas exagérer.

M. RIVET : On aurait pu imaginer un service un peu supérieur c'est-à-dire non seulement jouer mais emprunter avec un tarif plus simplifié pour comprendre l'ensemble de la prestation de ne pas dépasser

celui de l'année dernière. Cela s'appelle essayer d'améliorer le service aux citoyens pour le même prix on en offre plus. C'est aussi une autre optique.

Par ailleurs, je voulais bien être sûr -c'est la deuxième délibération de Mme ROLLAND- que pour les ateliers de Bourdeau et la Maison des Arts, il n'y a toujours pas de taux d'effort.

Mme ROLLAND : Oui, mais les tarifs n'ont pas bougé.

M. RIVET : Tout à fait mais il n'y a toujours pas de taux d'effort, c'est-à-dire que l'on ne tient pas compte des revenus des parents.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

(Vote à main levée : délibération 01 adoptée par 35 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions)

(Vote à main levée : délibération 02 adoptée par 35 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions)

2- FIXATION DU MONTANT DES PRIX REMIS A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - MODIFICATIF -

(Rapporteur : Mme MARLET)

En 2005, nous avons délibéré pour le montant du prix qui serait remis au gagnant du concours de l'Europe chaque année. Nous avons mis à 800 € et pour un voyage à Strasbourg avec une visite du Parlement européen.

Cette proposition a l'air d'avoir un peu vieilli et ne correspondait plus trop à l'attente des Antoniens et nous avons pensé qu'étant donné que chaque année nous prenons maintenant comme thème une ville jumelle, nous pourrions donner ce prix pour la visite et la meilleure connaissance du pays ou de la ville jumelle, en fait de la ville jumelle. C'est ce que je vous propose. C'est toujours le même montant mais pour une ville européenne, c'est-à-dire pas seulement pour la visite de

Strasbourg.

M. RIVET : Serait-il possible avant la fin de la mandature d'avoir un matériel qui marche ?

M. le Maire : C'est possible.

M. RIVET : Cela fait partie des dépenses inutiles...

Madame MARLET, d'après ce que je comprends, on n'a pas parlé de ce concours depuis décembre 2005. Pourriez-vous nous rappeler un peu ce qu'est ce concours, qui l'organise et, par exemple, combien y a-t-il de candidats en général ? N'y a-t-il qu'un lauréat ou y en a-t-il plusieurs qui ont d'autres prix ?

On croit comprendre qu'avant c'était 800 € pour une personne, tel que c'est-ce rédigé alors que maintenant c'est 800 € pour deux personnes.

Mme MARLET : Procédons par ordre, ce concours est organisé par le mouvement pour l'Europe dont s'occupe d'habitude Armelle COTTENCEAU. C'est la raison pour laquelle c'était initialement elle qui devait rapporter sur ce sujet.

En fait, ce concours est organisé actuellement depuis plusieurs années en prenant pour thème une des villes jumelles, ce qui est quand même beaucoup plus facile et correspond davantage à l'attente apparemment des Antoniens. Donc, c'est un concours auquel peuvent participer tous les Antoniens et c'est le gagnant du concours qui obtient ce prix et nous avons pensé qu'il était préférable de dire pour deux personnes parce que, par exemple, cette année, c'est un couple d'Antoniens qui a gagné sur le thème de l'Italie et de Collegno. C'est Madame qui a gagné et Monsieur était deuxième du concours. C'était quand même bien qu'ils puissent partir tous les deux, par exemple.

En effet, c'est un prix attribué pour deux personnes mais toujours pour le gagnant qui peut emmener avec lui la personne de son choix.

Nous avons orienté cela vers les villes jumelles pour permettre aux Antoniens de mieux connaître les villes jumelles, d'avoir des contacts plus fréquents avec elles et pour resserrer nos liens avec nos villes.

Cette année, le jeu avait pour thème l'Italie et le couple qui a gagné puisqu'ils ont fini premier et deuxième, de mémoire, il devait y avoir une quarantaine de participants. Nous les avons réunis au cours d'un pot et le jeu s'est déroulé de façon très conviviale et assez amusante d'ailleurs avec beaucoup d'humour. C'était très sympathique. Les gens avaient l'air très content.

M. RIVET : Je suis désolé de continuer sur ce sujet mais comme il n'y a pas de commission jumelage en tout cas à laquelle je participe régulièrement. Je n'ai pas d'invitation. Je souhaiterais traiter ce problème ici en séance.

Ne pourrait-on pas imaginer un concours où il y a plusieurs prix avec un premier prix un peu moins prestigieux qui permettrait à encore plus d'Antoniens de gagner, cela peut ne pas être un déplacement ; cela peut être un abonnement ou quelque chose d'autre de façon que la motivation soit un peu différente ?

Puis, vous dites que cela permet de mieux connaître la ville jumelle, c'est-à-dire que les gagnants vont à Collegno ? (Oui)

C'est payé par la ville ? (Oui)

Ils font tout un programme ? (Oui)

M. EDOUARD : Mme MARLET éclaire différemment la délibération et le rapport puisque la délibération parle simplement d'un voyage pour deux personnes dans une ville européenne d'une valeur estimative de 800 €, ce qui était assez flou. Dans l'optique du jumelage, je conçois que cela ait un sens tout à fait pertinent.

Cependant, je regrette que l'on abandonne la visite du Parlement de Strasbourg ; si ce n'est pas le cas, je m'en réjouis. Au contraire, au

niveau du symbole de la construction européenne, certes la construction européenne ne se fait pas uniquement sur les institutions mais avec des gens, des peuples, on pourrait imaginer que l'on ait également des voyages sur des villes où il y a des sièges d'institutions européennes, tel à Bruxelles pour visiter la commission, même d'aller à Francfort pour visiter la banque centrale, pour voir qu'il y a aussi des aspects négatifs dans la construction européenne.

Mme MARLET : Je peux vous répondre très facilement parce que, si vous lisez la délibération, bien évidemment, nous n'avons pas mis un voyage pour deux personnes dans une ville jumelle, mais nous avons bien mis un voyage pour deux personnes dans une ville européenne, ce qui ouvre très largement toutes les possibilités.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 40 voix pour et 3 abstentions)

3- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA (CNC) POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE POUR LA RECONSTRUCTION DU CINÉMA LE SELECT

(Rapporteur : Madame ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

4- PROJET D'AMENAGEMENT ANTONYPOLE : ADOPTION DE DEUX AVENANTS N°1 AUX MARCHES NÉGOCIES DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA DÉFINITION DES PERSPECTIVES DE

DEVELOPPEMENT DU PROJET ÉCONOMIQUE ET URBAIN ANTONYPOLE A PASSER D'UNE PART AVEC L'AGENCE AAUPC-PATRICK CHAVANNES ET D'AUTRE PART AVEC L'AGENCE REICHEN ET ROBERT

(Rapporteur: Jean-Paul DOVA)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Vous nous demandez par cette délibération de proroger, par avenant, la durée des marchés de maîtrise d'œuvre avec les agences Patrick Chavannes et Reichen et Robert ; prorogation liée au rééchelonnement de la réalisation du Grand Paris Express.

C'est avec satisfaction que nous notons que le projet d'aménagement d'Antonypole tel qu'envisagé dans ses grandes lignes aujourd'hui n'a de sens réel que lié à la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express sur sa partie antonienne, réalisation programmée à l'horizon 2027, soit après la réalisation de sa partie comprise entre le CEA Saint-Aubin et Massy. Si jamais la réalisation de la partie antonienne de la ligne 18 du Grand Paris Express était amenée à ne pas être réalisée, quels scénarii envisagez-vous quant au projet d'aménagement d'Antonypole ? L'avenir pourrait nous réserver des surprises. Pour preuve, la valse hésitation du gouvernement en ce qui concerne les projets d'infrastructures de transport. Le ministre des Transports n'a-t-il pas écrit au préfet des Hauts-de-Seine pour lui faire part de la priorité que constituait pour lui le projet de liaison TGV MassyValenton, priorité liée à la non-réalisation de la LGV Sud à moyen terme alors que le Premier ministre écrivait au président du Conseil général du Val-de-Marne pour lui indiquer la possibilité d'un financement anticipé pour la LGV Sud par rapport aux délais retenus initialement.

Le rapport fait mention d'ateliers de travail thématiques menés pour procéder à de nouvelles analyses techniques des esquisses initiales des urbanistes. Or, c'est bien pour procéder à ces nouvelles analyses

techniques que vous nous demandez de proroger par avenant la durée des marchés de maîtrise d'œuvre. Dans ces conditions, il aurait été souhaitable que le conseil municipal ait un retour sur ces ateliers de travail thématiques. Tout comme il aurait été souhaitable que le conseil municipal ait un premier retour sur les avis des Antoniennes et des Antoniens résultant de la concertation préalable.

Force est de constater que, depuis la présentation des premières esquisses par les deux lauréats retenus au terme du concours d'urbanisme, nous n'avons eu aucune information sur l'évolution de ce projet dont certaines conséquences ne sont pas traitées dans les premières esquisses -je pense notamment à la liaison entre le centre-ville et ce nouveau quartier- et qui représente un enjeu majeur pour notre ville dans les années à venir.

C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. RUFAT : M. DOVA avait promis lors du précédent conseil municipal que la commission allait travailler sur ce dossier et on n'a pas eu de commission. On n'a pas eu de retour sur l'enquête publique qui a été faite.

Cela fait plusieurs années que vous proposez la création d'une ZAC. La dernière fois, j'ai entendu le chiffre d'un calendrier rentrée 2012, c'est-à-dire il y a un an. A l'époque, il n'y avait pas de report de quelque ligne que ce soit. J'ai l'impression que vous avez une maturation assez lente de votre projet d'Antonypole. Là, vous avez une bonne raison de dire qu'il y a justement un projet important ou une épine dorsale sur ce projet d'Antonypole, on lui donne sept ans de retard, je prends déjà un an ainsi je prolonge d'un an ma réflexion qui déjà date de plusieurs années, et qui a reculé plusieurs fois pour d'autres raisons : enfouissement des lignes... Là, vous avez un beau prétexte pour reculer d'un an.

On a toujours un peu le même sentiment que François. On a

l'impression que vous avez un projet et que vous ne voulez pas nous le présenter. Vous avez un projet de Z.A.C. qui n'aboutit pas. Tout à l'heure, dans une délibération, on va isoler une petite parcelle et la placer d'UFa à UFb, etc. On a l'impression que vous avez quand même abouti à une réflexion et que vous avancez par petits bouts sans nous laisser une vision globale notamment l'intégration dans le tissu urbain.

S'il s'agit de commencer, il y a d'autres sujets qui peuvent être aussi prioritaires comme la construction de logements prévus qui ne touchent pas réellement la zone industrielle. Je suis étonné que ce ne soit pas ce qui avance aussi vite que d'autres.

On est toujours assez ambigu ; on aura peut-être une prochaine commission où l'on aura plus de détail. On a l'impression que, dans ce projet, vous avancez un peu masqué, que vous nous faites de grands discours au conseil municipal à chaque fois. On y aura probablement droit tout à l'heure mais on reste sur notre faim concernant la réalité de votre projet.

M. DOVA : Heureusement que François RIVET était là pour voler à mon secours parce que j'avais laissé mon micro ouvert.

Tout d'abord, je dois dire que j'ai été très satisfait -je vais commencer par le premier des intervenants- de l'intervention de M. MEUNIER. Vous avez dit des choses contre la politique et les choix du gouvernement actuel que je n'aurais pas osé exprimer ici, Monsieur MEUNIER. Donc, je tiens à vous remercier publiquement parce que ce n'est quand même pas nous qui avons retardé, pas nous qui avons re-disséqué, pas nous qui avons reporté les délais.

En vous écoutant, je pensais à un vieux film qui s'appelait : j'ai fait un rêve. Effectivement, pendant quelques minutes, j'ai cru faire un rêve, mais cela a vite tourné au cauchemar. Là, vraiment, j'étais content de votre position.

Je plaisante, et vous savez très bien, Monsieur MEUNIER, que ce que vous nous dites sur St Aubin et tout cela, c'est presque copie conforme du carnet de notes de la CGT non seulement des Hauts de Seine mais de la région Ile-de-France. Donc, on prend acte. Je ne veux pas dire non plus que je ne prends pas cela au sérieux. Nous prenons cela au sérieux parce que cela fait partie de notre réflexion.

Maintenant, pour répondre à Pierre RUFAT, il est vrai que nous avançons visage masqué parce que nous avons d'une façon totalement hermétique mené les réflexions pendant quatre ans. François RIVET nous l'a assez reproché. Nous avons, d'une façon totalement hermétique, lancé le concours d'urbanisme. La preuve, c'est que Fabien FEUILLADE était dans le jury. Nous avons totalement d'une façon hermétique procédé à une exposition qui était ouverte à tout le monde et qui a eu un certain succès si j'en juge par les cahiers et nous avons évoqué quand c'était nécessaire le sujet en commission et c'est vrai que j'ai pris l'engagement au cours de cet automne de faire un point sur l'état d'avancement parce que les ateliers qui se sont réunis en deux fois pour disséquer les attentes des uns et des autres réunissaient les maires adjoints en charge de ces besoins que ce soit le logement, que ce soit l'éducation, que ce soit le sport, que ce soit la petite enfance, que ce soit les équipements sociaux, que ce soit la voirie, etc.

Je ne pense pas qu'aucun des acteurs et aucun des fonctionnaires ayant participé à ces ateliers, aient eu l'impression de perdre leur temps. Vous aurez donc droit en commission à un compte rendu succinct. Mais, je ne vous ai pas entendu regretter que le délai soit porté à 2027 quand même ou alors si vous l'avez dit cela s'est perdu dans le micro au moment où il coinçait.

M. RUFAT : Je l'ai dit en commission.

M. DOVA : Pierre, je te laisserai la parole après.

Le premier handicap est là parce que le fait que la ligne verte soit reculée en 2017 encore que des espoirs se lèvent à l'Est d'Antony qui me font penser que ce ne sera peut-être pas là parce qu'il y en a qui n'accepte pas vraiment cela. Donc, il est possible qu'il y ait une certaine mobilisation. En attendant, cela nous laisse quel choix pour Antonypole, voulez-vous me le dire ? C'est de trouver des investisseurs assez fous dans le contexte économique brillant que nous connaissons en ce moment pour construire en blanc, c'est-à-dire nous aligner du béton, des équipements, nous exiger des voiries, des assainissements alors que l'on n'aura pas le client entreprise pour venir se mettre dedans. Je ne sais pas si vous suivez un peu ce qui se passe sur le quartier de La Défense ou tous les quartiers en évolution dans les Hauts de Seine en ce moment, le gars qui construit en blanc on le désigne, on lui met un chapeau sur la tête et on le promène comme on promenait les fous au XVIIème siècle. Donc, ce n'est pas digne d'une commune qui prétend bien gérer que d'utiliser ce procédé.

Et l'autre solution, c'est d'attendre sans rien faire, sans rien dire, dire aux deux lauréats qui sont botte à botte et qui eux aussi nous demandent quand cela se décidera parce que, comme tout le monde, ils cherchent en ce moment des affaires. On ne peut, au passage, que regretter le temps du plan de relance où au moins les affaires comme celles-là pouvaient démarrer.

Je crois que M. le Maire en dira un mot tout à l'heure.

Donc, Monsieur RUFAT, nous travaillons d'arrache-pied et nous avons en place plusieurs scénarii de démarrage effectivement avec soit des clients d'entreprises qui ont choisi de venir, de démarrer et de s'implanter sur Antony, soit d'agrandir ce qu'elles ont en ce moment.

Il vous est demandé de simplement permettre aux deux ateliers qui, eux aussi, prennent le contrecoup du retard gouvernemental, de

pouvoir travailler encore pendant un an en étant assurés d'être payés et sur des dossiers qui seront maintenus dans l'actualité du projet Antonympole. J'espère non pas vous avoir convaincus mais vous avoir apporté des explications que vous me demandiez.

M. RIVET : Je me permets d'intervenir après l'excellente intervention de M. DOVA. Moi aussi, j'ai fait un rêve qu'une zone de 40 ha fasse l'objet d'une réelle concertation. Vous parlez là d'ateliers de travail thématiques qui ont été alors menés ; on n'y a jamais été associés.

M. DOVA : Evidemment, vous n'êtes pas maire adjoint.

M. RIVET : Le problème est là, on n'a pas du tout le même concept.

M. DOVA : On a attendu vos observations sur l'exposition.

M. RIVET : Monsieur DOVA, excusez-moi...

On n'a pas du tout le même concept de l'urbanisme des villes.

M. DOVA : Cela est vrai.

M. RIVET : Vous, c'est on décide et on informe quand on peut informer mais on décide. A aucun moment, les citoyens ne sont associés à la construction du projet des ateliers thématiques. Même les élus ne participent pas.

M. SERIN : ... Arrêtez...

M. RIVET : Monsieur SERIN, vous aurez l'autorisation d'intervenir après.

C'est vrai, la commission économique n'a absolument pas participé à ces ateliers thématiques mais ce n'est pas du tout cela la conception. Aujourd'hui, il n'y a que vous qui le faites.

Une ville se construit avec les citoyens et non pas en dehors des citoyens. Aucune commission ne s'est réunie à ce sujet. Pierre l'a souligné.

J'ai participé au jury de concours, j'ai eu la présentation des

architectes. A l'époque, j'avais été sidéré par le fait que l'on nous présentait des rêves et que ce n'est pas du tout concret. Je me souviens avoir posé une question sur le groupe CLUSTER et personne ne savait ce que cela voulait dire alors que c'était au cœur d'un des projets. Personne n'était capable de me répondre. Cela montre quand même que l'on est là sur un rêve, vous l'avez dit.

M. DOVA : On a fait des progrès depuis.

M. RIVET : Mais comme vous ne les faites pas avec nous, cela ne marchera pas.

M. DOVA : C'est comme la CLIO.

M. RIVET : Vous dites qu'il n'y a que deux solutions, soit on ne fait rien, pour dire que ce n'est pas la bonne solution. Puis, vous dites que l'autre solution on peut continuer en regrettant que, et nous avons le report pour 2027. Vous savez qu'il est dû aux finances qui sont dans un état lamentable qui nous ont été laissées.

Donc, il y a une troisième solution. Pierre l'a un peu évoquée. Pourquoi ne pas continuer à bâtir ce projet de logements. Vous dites que personne ne vient, on ne va pas demander au promoteur d'investir alors qu'il n'est pas sûr d'avoir des clients. C'est le problème, Monsieur DOVA. En face, à Wissous, ils ont une zone qui se développe. Ils ont des promoteurs qui trouvent des clients. Cela marche. Donc, il suffit de passer l'autoroute. Je l'ai dit plusieurs fois. C'est anormal que l'on ait une zone qui ne se développe pas et qui est beaucoup plus grande et qu'en face une zone qui a été déléguée à la communauté d'agglomération qui fonctionne. Il y a donc une troisième solution. Essayer de faire les choses intelligemment, cela marche. Je ne dis pas les choses qui ne marchent pas.

Je pense que, dans une volonté politique d'aménagement, on peut tout à fait réserver le quartier prévu pour la gare et aménager le reste.

C'est tout à fait possible.

Vous ne le faites pas. Donc, la troisième solution existe.

M. DOVA : J'ai écouté avec beaucoup d'attention. Je me garderai de faire des commentaires sur le développement de la zone de Wissous. Excusez-moi, elle se développe. Je vous poserai la question de quels sont les revenus à l'ha et quels sont les emplois créés. Si c'est pour avoir 50 emplois sur 10 000 m² d'entrepôts, ce n'est pas la peine. C'est du faux développement. C'est une fausse bonne idée.

J'ai été locataire boulevard Arago pendant un certain nombre d'années. C'est vrai que c'était une zone qui avait de beaux bâtiments mais, heureusement, que de temps en temps il y avait une entreprise qui apportait un peu de valeur ajoutée.

Par contre, vous m'auriez parlé d'Orly-Rungis, là je vous aurais dit qu'Orly-Rungis, oui, cela se développe grâce à la Silic. On est en contact avec eux et ils n'attendent qu'une chose c'est qu'on les mette dans le jeu mais on ne les embarquera pas dans une affaire blanche non plus. On a fait avec eux, je vous le rappelle au cas où vous l'auriez oublié, le parc de haute technologie qui a été un succès, qui dépasse d'ailleurs les espérances de l'époque. Mais, on ne les embarquera pas dans une mauvaise affaire.

Je ne dis pas que votre troisième solution est totalement obsolète. Vous avez peut-être fait un rêve mais ce n'est pas un rêve bien fameux non plus, Monsieur RIVET, parce que nous allons vous proposer les cheminements vers la concrétisation en commission et vous verrez que les élucubrations de ceux qui ont participé aux ateliers sont assez saines, elles vont dans le sens d'un progrès et surtout d'une valeur ajoutée sur un territoire qui, je vous le rappelle, est à moins de 10 km de la Porte d'Orléans. Tel est notre but.

C'est vrai que le croche-pied consistant à différer de près de 10 ans

la mise en place de la ligne verte et j'espère que ce sera moins, on ne peut pas dire que cela nous arrange parce que 70 % de l'attrait d'Antonypole viendra de la gare.

Je vous rappelle simplement que j'ai assisté l'autre jour aux essais du tram Orly et qu'il y a quelques années quand j'avais osé dire en conseil municipal que si on laissait faire le tramway La Fraternelle Rungis-Orly on aurait quelques années de retard, l'opposition dans laquelle vous n'étiez pas, je le reconnais bien volontiers, m'avait traité presque de fou. Je suis peut-être devenu fou, mais ce que j'avais annoncé il y a quelques années c'est en train de se réaliser et les années de retard que l'on a prises à cette époque-là grâce à une opposition stérile, on les paie maintenant.

Si c'est pour recommencer une deuxième fois c'est non. J'ai fini, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Pour vous rassurer, Monsieur RIVET, premièrement, actuellement la zone d'activité Antonypole voit le chiffre de ses effectifs et son chiffre d'affaires augmenter. Chaque année, depuis 10 ans, STALLERGENES embauche 50 salariés de plus, c'est une progression de 10 % par an au minimum. STALLERGENES est arrivé à Antonypole il y a 15 ans avec 200 salariés : il en a 1 000 désormais sur le site.

Ne dites pas qu'Antonypole ne marche pas.

Nous avons actuellement 6 500 salariés sur Antonypole en comptant les deux secteurs et le chiffre augmente régulièrement, mais bien sûr pas à la vitesse que l'on souhaiterait, parce que les temps sont durs. D'autres entreprises viennent de s'installer encore récemment dans les locaux de Kodak par exemple, n'est-ce pas Gilles LE LAMER. Tout ceci est provisoire parce que notre objectif c'est quand même de réaliser à Antonypole un projet urbain, un projet de ville nouveau autour de la future gare. En attendant, on entretient l'existant mais l'avenir c'est

d'avoir tout de même des entreprises modernes qui viennent sur le site et dans le cadre d'un aménagement lui aussi moderne, plus dense qu'aujourd'hui et centré autour de la gare.

Nous attendons la gare. C'est dommage que le gouvernement ait choisi, n'est-ce pas Monsieur MEUNIER, de retarder le projet. C'est dommage, nous le déplorons mais nous attendons avec impatience que la ligne arrive et que la gare puisse s'ouvrir. Si le prochain gouvernement en 2017 décide d'accélérer le projet, peut-être que ce ne sera pas 2025 mais 2022 ou 2023. Nous espérons vivement que cela se fera.

En attendant, Mme DEVEDJIAN présentera tout à l'heure une modification du P.L.U. destinée à lancer déjà un début de projet sur la partie dédiée à l'économie. C'est une partie située un peu plus loin et sur laquelle nous allons essayer de lancer la construction de bureaux. Vous le verrez tout à l'heure lorsque l'on parlera du P.L.U. Vous êtes rassuré, Monsieur RIVET ?

Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 8 abstentions)

5- RECONSTRUCTION DU CINEMA LE SELECT ET DE LA LUDOTHEQUE MUNICIPALE 10/14 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC :

➤ Adoption de l'avenant n°2 pour le lot 1 passé avec l'entreprise SN BLOCH

➤ Adoption des avenants n°1 pour le lot 2 passé avec l'entreprise D3A HTI, pour le lot 3 passé avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE, pour le lot 4 passé avec l'entreprise SET pour le lot 5 passé avec l'entreprise CINEMECCANICA, pour le lot 7 passé avec l'entreprise TOILE CONCEPT et Pour le lot 8 Passé avec l'entreprise DELAGRAVE

(Rapporteur : Madame ROLLAND)

((Lecture du rapport de présentation))

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ces avenants ?

M. EDOUARD : C'est juste une explication de vote. Ce n'est pas notre film, vous finissez le montage, vous coupez quelques scènes, vous rajoutez des effets spéciaux de dernières minutes. On n'a rien contre, on jugera le soir de la première.

M. le Maire : Vous êtes toujours opposé au cinéma comme précédemment ? Ou vous êtes rallié désormais au cinéma ?

M. EDOUARD : Vous avez compris que j'étais conseiller municipal depuis seulement quelques mois et que je ne l'ai jamais voté depuis que je le suis.

M. le Maire : Oui, mais votre groupe était fondamentalement opposé à l'adoption de ce projet.

M. EDOUARD : Ce n'était pas notre projet, c'est ce que je viens de dire. C'est votre projet.

M. le Maire : Qu'en pensez-vous ?

M. EDOUARD : On verra.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 8 abstentions)

6- COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE : SOLLICITATION D'UN CONTRAT REGIONAL AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LES OPERATIONS SUIVANTES : CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF ET REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

(Rapporteur : Gilles LE LAMER)

((Lecture du rapport de présentation))

M. MEUNIER : Une explication de vote puisque nous serons deux à voter contre cette demande de subvention.

En effet, les deux groupes Front de Gauche à la Région Ile de France ont déposé un amendement sur ce sujet pour demander que la Région Ile-de-France ne subventionne pas un tel projet. Après l'accord passé entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le Conseil général des Hauts de Seine, la CAHB et la Ville d'Antony, accord qui remet en cause l'avenir même de la résidence universitaire d'Antony alors que la Région Ile-de-France était porteuse à d'autres projets sur la résidence universitaire d'Antony.

M. le Maire : Merci pour votre solidarité, Monsieur MEUNIER.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 41 voix pour et 2 voix contre)

7- ADOPTION D'UN PROTOCOLE ENTRE L'ASL DES SPORTS AVENUE VICTOR HUGO A L'HAY LES ROSES. LA VILLE D'ANTONY ET LE CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE EN VUE DE LA DEMOLITION RECONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE ET DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA BIEVRE

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

8- AMENAGEMENT DES TERRAINS BAS GRAVIERS-CROCHETEURS : ADOPTION DES AVENANTS N°1 POUR LE LOT N°1 PASSE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES RAZEL BEC/BARBOT ET POUR LE LOT N°3 PASSE AVEC L'ENTREPRISE BOIS LOISIRS CREATIONS

(Rapporteur : Mme DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Tout le monde sait que l'aménagement de ces

terrains des Bas Gravières - Crocheteurs vient en compensation des 2 ha de terrain vendu par l'ARTP.

M. le Maire : Donc, vous êtes contre ?

M. MEUNIER : Attendez, Monsieur le Maire. Cela ne vous étonnera pas que l'on vous rappelle notre opposition initiale du projet sur le terrain de l'US Métro. On s'abstiendra donc sur cette délibération.

M. EDOUARD : J'avais signalé en Commission l'ambiguïté de la date de prolongation de la tranche conditionnelle du lot 3, je m'étonne que vous ne l'ayez pas rectifiée contrairement aux engagements pris.

Mme DEVEDJIAN : Je crois qu'on l'a rectifié sur la délibération. On vous remercie, Monsieur EDOUARD, de cette précision mais elle avait bien été notée.

M. le Maire : Pour répondre à votre question, c'est bien 2013 et pas 2014.

M. EDOUARD : Il faut que ce soit dans l'avenant et la délibération.

M. le Maire : On n'a pas l'intention de retarder d'un an le projet.

M. EDOUARD : Je suis entièrement d'accord avec la remarque de François MEUNIER, à savoir que ce projet c'est d'abord la compensation du démantèlement des terrains de l'US Métro qui ne sont que le reflet de votre densification.

M. le Maire : Monsieur EDOUARD, vous devriez être content. La Région était pour le projet. Je vous le rappelle et, d'ailleurs, il y a eu de très beaux discours du Vice-Président de la Région et du Président du comité d'entreprise de la RATP lors de l'inauguration de la rénovation de l'US Métro. Vous auriez dû assister à cette inauguration, qui vous aurait montré à quel point la gauche antonienne est isolée dans ses combats, y compris de ses camarades de la RATP et de la région.

M. RUFAT : On pourrait aussi vous dire que vous n'étiez pas spontanément favorable à une compensation. Elle a été un peu forcée.

M. le Maire : Forcée par qui ?

M. RUFAT : Au titre de l'enquête publique et des remarques de certains.

M. le Maire : Pas du tout, au contraire.

M. RUFAT : Pas spontanément.

M. le Maire : Si, si, on a eu même du mal à l'avoir. Cela a été une négociation un peu ardue avec l'US Métro. Et on eu aussi du mal à acheter le terrain à un prix abordable auprès de l'Etat.

C'est un projet que nous travaillons depuis près de 10 ans et, franchement, on est bien content d'avoir ce parc qui sera superbe. On vous invitera à l'inauguration au mois d'avril.

On passe au vote.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 8 abstentions)

9- ESPACE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD : ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PASSE AVEC LE GROUPEMENT NICOLAS GUILLOT (MANDATAIRE) / AIA INGENIERIE / SE ET ME / ACOUPHEN / ARCHITECTURE ET TECHNIQUE

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Heureusement qu'il y a une commission parce que le texte que l'on a là est crypté. La ville a décidé de renoncer au 1 % culturel, donc à faire une œuvre d'art qui serait intégrée dans ce bâtiment. Comme elle renonce à intégrer une œuvre d'art dans le bâtiment, elle renonce de fait à la prestation de l'architecte pour intégrer l'œuvre d'art dans ce bâtiment. Le pauvre architecte se voit démunir de 10 000 € de prestation que l'on cherche à compenser d'une autre façon

et l'habillage, si je puis dire, est de lui proposer de répondre à une demande qui apparaît soudainement parce qu'il n'avait pas prévu initialement qu'il fallait du mobilier.

On a compris, en réalité, cela revient à cela. Il y a une délibération c'est technique, on va s'abstenir sur cette délibération.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 40 voix pour et 3 abstentions)

10- ESPACE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD : ADOPTION DES AVENANTS N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT « MARCHE GLOBAL » PASSE AVEC L'ENTREPRISE GCC, DU LOT N°6 PASSE AVEC L'ENTREPRISE ALGAFLEX, DES LOTS; N°9 A N°11 PASSES AVEC L'ENTREPRISE AMG FECHOZ ET DU LOT N°12 PASSE AVEC L'ENTREPRISE MASTER INDUSTRIE

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Encore un dépassement. Là, vous ne pouvez pas mettre la phrase que vous avez mise dans les autres délibérations : il est à noter que ce dépassement s'inscrit dans les prévisions initiales puisque la délibération 2011 portait sur un projet à 7 M€ et aujourd'hui on est à 11 M€. Ce n'est pas sérieux. Quand on lit les raisons pour lesquelles une fois de plus, on est passé à ce nouveau devis, parce que cela fait au moins deux sinon trois fois le coût des terrassements des terres polluées nécessitant des manipulations. Ce n'est pas très sérieux de la part de l'entreprise. A-t-on passé le marché avec une entreprise pas sérieuse ? Avant de faire des terrassements, on fait toujours des sondages. Pourquoi ne les a-t-elle pas faits ?

Ce projet n'est pas sérieux.

Mme DEVEDJIAN : On a fait des sondages. Les sondages sont des sondages. On ne sonde pas partout. On a découvert à des endroits très spécifiques des mâchefers qui dataient d'une période très ancienne, probablement de juste après-guerre ou juste avant-guerre, on ne sait pas très bien. Et il faut dépolluer les mâchefers.

Malheureusement, c'est arrivé d'une façon totalement imprévisible mais le travail avait été fait avant.

M. RIVET : Madame DEVEDJIAN, bien évidemment, on travaille les dossiers, je ne fais pas cela sur un coup de tête. J'ai donc consulté des spécialistes. Il y a eu des sondages et je me souviens qu'à l'époque j'avais posé une question sur les fondations puisque la Bièvre coule à côté. On avait noté que les fondations étaient spéciales, qu'il y a eu des pieux jusqu'à une certaine distance. Cela prouve qu'un certain travail a été fait. Comment se fait-il qu'à ce moment-là on n'ait pas découvert ces défauts ?

Mme DEVEDJIAN : Parce que c'étaient des emplacements très spécifiques et que l'on n'est pas tombé aux bons endroits. Des sondages ce sont des carottages à certains lieux et pas sur l'ensemble du terrain.

M. RIVET : En attendant, on en est à plus de 40 % du prix.

M. le Maire : Non, non, Monsieur RIVET, là vous dites vraiment une erreur.

Le montant du DCE, c'est-à-dire le montant prévu par l'architecte au moment du lancement des travaux était de 8 720 000 € pour l'ensemble des lots. Vous comparez un lot à l'ensemble.

L'ensemble des lots étaient prévus à 8 720 000 € et les travaux coûtent réellement aujourd'hui 9 800 000 €. Donc, il y a 1 080 000 € de supplément par rapport à la prévision initiale.

M. RIVET : Je n'ai pas ces chiffres.

M. le Maire : Vous avez des chiffres faux. J'ai les vrais. Il y a

1 080 000 € de supplément, ce qui est beaucoup. Mais, je vous rappelle, Monsieur RIVET, que sur le dossier que l'on vient de voir, le site des Bas-Graviers, la prévision était de 5 885 000 € et le coût réel est pour le moment de 4 713 000 €. Nous sommes à 1 172 000 € d'économie. Plus d'économie sur les Bas-Graviers que de perte sur l'espace associatif. Et sur le cinéma que nous avons vu tout à l'heure, l'économie par rapport au DCE, par rapport aux prévisions, est de 370 000 €. Sur la cuisine centrale que l'on verra avec M. LE BOURHIS, l'économie est de 273 000 €. Au total, nous avons sur trois projets une économie globale de 1,8 M€ et nous perdons 1,1 M€ sur le projet associatif.

Sur les quatre grands projets que l'on mène aujourd'hui, il y a 700 000 € globalement d'économie, et vous trouvez que c'est anormal ? Connaissez-vous beaucoup de collectivités publiques qui réalisent des projets moins chers que les prévisions ? Est-ce qu'à l'Etat cela lui arrive souvent d'avoir des projets qui coûtent moins cher à l'arrivée qu'au départ ? Non, cela n'arrive jamais. On a de la chance, grâce au bon travail de nos ingénieurs, qui fait que globalement on construit à Antony moins cher que prévu. En général, les coûts dérivent et parfois de 50 %. Cela voit réellement souvent dans les projets de l'Etat. La Cour des Comptes en fait état régulièrement dans ses rapports.

Globalement, nous avons une économie de 700 000 € sur quatre projets par rapport aux prévisions.

Vous avez eu tort d'aborder le sujet, Monsieur RIVET.

M. RIVET : Malgré tout, ce que vous dites, Monsieur le Maire, est très intéressant. Nous n'avons pas les mêmes chiffres, donc, je vérifierai.

Vous dites d'un côté que, d'habitude, on dépasse toujours. Là, vous dépassez et cela ne vous semble pas anormal. Vous dites que d'habitude les collectivités dépassent les devis initiaux et, là, cela ne vous semble pas anormal. Vous dites simplement : comme on a moins dépensé, mais

l'histoire dans les autres chantiers n'est pas terminée.

M. le Maire : Elle l'est quasiment terminée. Le cinéma ne bougera plus beaucoup.

Les Bas-Graviers ne bougeront plus beaucoup non plus. On a vu l'essentiel des coûts. Nous allons réaliser 700 000 € d'économie sur les quatre grands projets menés aujourd'hui. C'est quelque chose qui n'arrive jamais ailleurs.

On passe au vote.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 8 abstentions)

11- ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LES SOCIETES BATEG - SERRU - LIPPI - FIPS CONCERNANT LES DESORDRES RELATIFS AU FILET PARE-BALLONS DU TERRAIN DE FOOTBALL A 5 DU COMPLEXE SPORTIF ERIC TABARLY

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

Quand on a fait installer le terrain de football Eric Tabarly avec le filet pare-ballons qui est en maille épaisse, grosse, on a constaté très vite que ces mailles présentaient des défauts de rouille. On a tout de suite fait une réserve et cela a pris un petit peu de temps, c'est certain mais au moins les filets seront démontés et rechangés par des filets de meilleure qualité. On en profitera pour mettre des attaches plus solides. De vous à moi, les attaches mises en place ne tenaient pas bien.

C'est pour vous tenir au courant qu'un accord a été trouvé ; le grillage sera changé.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? (Non)

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

12- ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LE SECTEUR ANTONYPOLE

(Rapporteur : Mme Sophie DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

Vous avez tous eu le plan d'Antonypole démontrant la petite modification du P.L.U. qui fait passer en secteur UFb, c'est-à-dire le secteur du parc de haute technologie de l'autre côté de l'autoroute une petite partie d'Antonypole qui est du côté Nord de l'autoroute. Cela permettrait d'assouplir les règles de retrait sur la rue.

Le premier but de cette modification c'était de faciliter la construction d'un hôtel d'entreprise que le Conseil général souhaite implanter dans le Sud du département comme il en implante un dans le Nord.

Cela leur facilitera l'implantation. Bien évidemment, cet hôtel ne prend pas toute cette emprise, ce qui permettrait une homogénéité plus grande si jamais il y avait une possibilité d'installer des bureaux ou du tertiaire dans le même secteur.

M. RIVET : On touche quand même un point qui illustre bien le fait que les choses ne se passent pas dans la plus grande transparence.

Le point a été abordé au dernier conseil avant les vacances. On a donc voté pour qu'il y ait une enquête publique. A l'époque, on avait discuté du pourquoi de cet hôtel d'entreprise. J'avais déjà interrogé, mais on voudrait en savoir plus.

L'adjoint chargé du développement économique, M. DOVA, a dit la chose suivante : A la rentrée, je le dis, il y aura une commission du développement économique. Cette question de l'hôtel d'entreprise et de l'extension sur le bâtiment voisin parallèle à l'autoroute sera abordée, évidemment parce qu'il n'y a vraiment rien à cacher.

Elle n'a pas eu lieu. Une délibération prend la décision sans que la commission économique ait eu lieu. Mais, je crois que l'on ne s'entendra jamais sur la façon dont vous procédez, nous c'est avec les citoyens ; vous c'est sans les élus.

Quelle est l'urgence à faire un hôtel d'entreprise ? J'ai cru comprendre tout à l'heure que l'on n'allait surtout pas se lancer à l'aveuglette. J'ai cru comprendre que l'on n'allait pas demander à des entreprises de s'installer alors que l'on n'était même pas sûr du devenir. J'ai cru comprendre que l'on allait procéder avec la plus grande prudence. Et là, d'un coup, on voit un hôtel d'entreprise, concept abordé avec non seulement ce concept d'hôtel d'entreprise mais à côté d'une zone dans laquelle on ne sait pas très bien ce qui se passera.

Je ne comprends pas la célérité avec laquelle on agit alors qu'il n'y a pas de raison.

Enfin, pour ceux que cela intéresse, regardez le fonctionnement d'un hôtel d'entreprise, ce n'est pas un concept très lourd, ce n'est pas forcément un concept fonctionnant bien.

Pour ces trois points :

❶ On aurait dû discuter de ce point en commission ; cela a été promis, on ne l'a pas fait.

❷ Il n'y a aucune raison d'aller vite uniquement en suivant ce que vous avez dit tout à l'heure. Donc, je m'interroge sur les raisons qui poussent vraiment à créer cet hôtel d'entreprise.

❸ Ce n'est pas forcément une bonne solution économique.

M. RUFAT : Pour poursuivre la remarque. Il était prévu un projet de Z.A.C., l'avantage de la Z.A.C. de toutes ces règles d'urbanisme on est obligé de faire des changements de zone d'UFa à UFb, etc. Sur cette délibération consistant à passer de a vers b, qui prévoit une densification plus importante du lieu en passant de l'une à l'autre, je n'ai pas compris

les calculs qui m'ont été fournis par les services il y aurait moins de propositions de stationnement en passant d'une zone à une autre. Cela veut dire que vous avez donc déjà réfléchi à une desserte de transport en commun plus importante pour compenser ce stationnement qui est une bonne chose.

M. le Maire : M. MARTIN va vous répondre sur la desserte en transport en commun d'Antonypole, la ligne 1.

M. RUFAT : Il y aura de l'activité, des voitures doivent venir et on a fait des changements de zones qui ont un impact sur le parc de stationnement.

M. MARTIN : Pour ce qui concerne les transports en commun sur Antonypole, pour l'instant, nous travaillons sur des éventualités d'élargissement mais on verra plus tard.

M. le Maire : La desserte a déjà été améliorée depuis quelques mois, depuis l'an dernier, grâce à Philippe MARTIN. Le changement opéré a accéléré cette desserte de 5 à 10 mn.

M. MARTIN : Je rappelle que c'est un travail que l'on fait à la CAHB. Donc, il y a bien sûr la desserte d'Antonypole mais également on pense à nos voisins de Wissous, par exemple.

M. le Maire : Monsieur DOVA, va répondre sans doute.

M. DOVA : J'attendais que Philippe ait fini son exposé brillant.

Je voulais simplement répondre à Pierre RUFAT et à M. RIVET. Je ne connais pas beaucoup de villes dans le département et singulièrement dans le Sud qui feraient la fine bouche si on leur proposait la création non pas d'une nurserie d'entreprises, non pas de tous ces produits que l'on a connus par le passé et qui ont montré leurs limites mais qui ont été utiles mais d'un véritable hôtel d'entreprise qui serait justement en état d'accueillir les entreprises qui sont passées par une nurserie et qui se trouvent dans des locaux souvent un peu exigus parce que leurs moyens

financiers au départ ne leur permettent pas de louer ou d'acheter trop grand et à qui l'on pourrait faire des baux d'occupation de locaux adaptés, équipés, leur permettant de rester plusieurs années. Vous comprenez. Durant ces dix dernières années, nous avons perdu trois entreprises qui étaient dans une nurserie d'entreprises qui étaient à Antony, je ne les citerai pas. Elles étaient présentes chez nous. Comme elles ont fait de bonnes affaires, elles ont augmenté leur personnel, leurs investissements en matériel, c'étaient des entreprises très sophistiquées. On a appris qu'elles étaient parties à Bondoufle parce que le département de l'Essonne a fait aussi un hôtel d'entreprise.

De voir passer les trains pour les copains, c'est bien. Nous, quand le Conseil général des Hauts de Seine nous a proposé la création d'un hôtel d'entreprise sur Antonympole, on a dit oui bêtement, c'est idiot, c'est sûrement totalement dépassé ; cela ne marchera jamais comme la CLIO. En attendant, on prend. Cela permet aussi de changer comme Sophie l'a expliqué la classification des terrains autour. Là, nous avons des clients, nous avons des PME de haute technologie qui veulent venir s'implanter sur Antony, de les accueillir sous un délai inférieur à trois ans.

La première démarche à faire c'est déjà de changer le zonage, la qualification et, une fois que l'on aura cette autorisation, la commission sera mise au courant de la recherche de l'appel à projets et de l'appel de projets d'accompagnement. Rassurez-vous, Monsieur RIVET, tout sera clair. Je le dis aussi pour Pierre RUFAT qui me regardait un peu par-dessus ses lunettes en se méfiant de moi. Je pense qu'à chaque fois que j'ai proposé avec l'accord de M. le Maire de présenter des projets en commission, nous avons tenu nos engagements. Cela a donné des fois à des discussions un peu chaudes.

Quand je vois, aujourd'hui, la réalisation des projets présentés à la commission, je me dis que tous ensemble nous avons bien travaillé. Il en

sera de même si nous obtenons cette modification du zonage pour laquelle M. le Maire et Sophie DEVEDJIAN nous demandent de voter ce soir.

Pour ce soir, c'est la porte qui s'ouvre sur des projets. Maintenant, si vous préférez voir débarquer régulièrement les Roms et les CRS pour les chasser des terrains, dites-le nous et vous payez la note.

M. RIVET : C'était nécessaire !...

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 8 abstentions)

13- FIXATION DU NOUVEAU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET D'UN TAUX MAJORE DANS LE SECTEUR JEAN ZAY

(Rapporteur : Mme Sophie DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : Sur le 1^{er} article de la délibération qui prévoit un taux de 5 % (soit une augmentation de 1 %) sur le secteur de la ville qui couvre l'essentiel de la Commune, nous ne sommes pas opposés à l'augmentation de 1 % de la taxe d'aménagement dans la mesure où la loi prévoit expressément l'exonération notamment :

- Des constructions et aménagements destinés à un service public ou d'utilité publique.

- Des constructions de locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration (P.L.A.I.)

- Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²

Ainsi qu'un abattement de 50 % de l'assiette correspondant grosso modo au nombre de m² multiplié par 821 € sur la région parisienne sur :

- Les logements sociaux ouvrant droit au taux réduit de TVA.

➤ Les 100 premiers m² des autres logements à usage d'habitation principale.

Compte tenu de ces exonérations et abattements prévus par la loi, cette taxe nous semble justifiée.

Sur le 2^{ème} article de la délibération qui prévoit un taux de 20 % sur un secteur 2 qui couvre essentiellement le terrain de la résidence Jean Zay, comme la loi vous y autorise dans certains cas, vous pouvez porter le taux à 20 %. Je rappelle les cas d'exonération :

➤ P.L.A.I., service public, etc. abattements, logements sociaux, etc.

Compte tenu de ce contexte, cette exception n'est possible que si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs. Vous évoquez dans votre rapport : la « réalisation d'un programme d'équipement public conséquent comprenant a minima :

- Des réaménagements de voirie et des renforts des réseaux.
- La construction d'une crèche.
- D'un groupe scolaire.
- D'équipements de proximité

On aimerait bien savoir ce que cela signifie.

Il est vraiment plus que regrettable que vous participiez à la destruction d'un espace qui avait été créé et conçu avec une certaine cohérence pour les étudiants et les habitants du quartier avec déjà une école et un gymnase. Mais ce point sera abordé plus longuement dans la délibération 19.

Compte tenu des éléments évoqués, conditions d'exonération et abattements et de cet aménagement sur un terrain qui nous était cher, nous nous abstiendrons.

M. MEUNIER : La problématique c'est bien évidemment le taux de

20 % sur le secteur Jean Zay. D'une certaine manière et sous prétexte d'amélioration du quartier avec des équipements publics, avec ce taux de 20 %, vous financez pour partie l'ensemble de vos projets de ce secteur et notamment la démolition d'une partie des bâtiments de la résidence universitaire ainsi que le projet que vous voulez mettre en œuvre pour lequel nous sommes contre.

C'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Comme vous votez contre pour de mauvaises raisons, je vais passer la parole à Sophie DEVEDJIAN pour qu'elle vous explique pourquoi vous devez voter pour.

Mme DEVEDJIAN : C'est quand même paradoxal que si la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre s'est engagée quand elle vend et si elle vend des terrains pour d'autres opérations que de la rénovation de logements étudiants, le produit de ces terrains soit intégralement versé pour la construction ou la rénovation. Les autres logements qui seront construits par les promoteurs constructeurs, que ce soit des logements familiaux ou que ce soit ce que l'on a prévu, voire des commerces ou des choses similaires. C'est paradoxal que vous vous opposiez à ce que les promoteurs paient une taxe d'aménagement pour de nouvelles constructions qui vont servir aux nouveaux habitants. Il faudra - je ne sais pas combien il y aura de logements mais il y en aura pour logements familiaux- certainement de nouveaux équipements en crèches, en écoles maternelles peut-être.

C'est paradoxal que vous vous opposiez à ce que les promoteurs paient.

Mme LE NEOUANNIC : Bonsoir, excusez-moi pour mon retard, la séance au Conseil régional n'est pas terminée. Quand vous étiez conseiller régional, dans l'opposition, Monsieur le Maire, au moins on arrivait à ne pas avoir un agenda qui se chevauchait et cela vous

permettait de découvrir les joies de l'opposition.

C'est aussi toute la difficulté de l'exercice par rapport à ce dossier.

Je ne comprends pas bien ce que dit Mme DEVEDJIAN par rapport à la proposition des 20 %. On a un peu de mal à comprendre alors que l'on a eu des zones importantes d'aménagement sur la ville. Je pense au terrain du CEMAGREF; à la Croix de Berny où là il n'y avait pas, paradoxalement, alors que l'on sait qu'il y a des besoins d'équipement, des besoins de réseaux, etc. Là, on n'a pas sorti un taux différencié. Donc, la question qui se pose, c'est pourquoi sort-on un taux différencié sur ce secteur qui est le secteur Jean Zay ?

L'une des questions, d'une certaine façon vous y répondez en disant c'est parce que l'on a besoin d'équipements. On fera remarquer que c'est vous qui avez organisé la fermeture de l'école maternelle pour après vous apercevoir parce que vous aviez besoin de sa fermeture pour pouvoir démolir le bâtiment, pour ensuite vous apercevoir qu'il manque un équipement. Mais, j'ai envie de dire qu'on laisse cela de côté.

Le 20 % c'est le maximum de ce que vous autorise la loi. Il a un intérêt pour les finances. On se dit : c'est bien. On met plus d'argent pour les finances mais il y a un inconvénient, et vous le savez, c'est qu'il contribue à renchérir le coût du m² à la sortie de l'opération très largement. Donc, il dit d'avance celles et ceux qui pourront acheter sur ce secteur auront un niveau de vie qui donne une image de la ville qui exclut un certain nombre de personnes.

Si, dans votre délibération, par exemple, vous aviez rajouté un alinéa, comme la loi vous le permet, d'exonérer complètement de la taxe les constructions de logements sociaux, on aurait pu alors à partir de là programmer y compris du P.L.A.I. et pas seulement se retrouver sur du P.L.S.

Ce sont tous ces éléments-là qui nous poussent à considérer, pas

sur l'opération financière mais sur la façon dont on vit la ville d'Antony pour demain, à nous interroger et trouver que cette option qui est de choisir à 20 %, c'est-à-dire au maximum de ce que vous offre la loi, est bien au-dessus de ce que vous avez exigé sur les autres opérations d'aménagement de la ville et « formate » une population pour l'avenir sur ce secteur.

Mme DEVEDJIAN : Je voudrais vous dire deux choses. Les autres opérations que l'on a faites, par exemple, la Croix de Berny, c'était une Z.A.C., ce n'était pas tout à fait le même taux parce que, dans le cadre d'une Z.A.C., vous avez des contributions établies des constructeurs aux futurs équipements. Donc, ce n'est pas la même chose.

Quand cela n'a pas été « ZACé » comme par exemple sur Tourvoie, on a fait un appel d'offres et une négociation avec les promoteurs. Et, bien évidemment, la ville a demandé aux promoteurs de payer les voiries, les équipements publics mais, là, on se trouve dans un cas un peu particulier puisqu'il n'y a pas encore de Z.A.C. Il y en aura une puisque l'on a un projet d'aménagement qui a été retardé pendant un an. Le projet continue. Donc, il est normal que l'on demande aux promoteurs de participer.

Je vous rappelle que, dans la convention, on verra cela un peu plus loin dans la délibération suivante, que l'on s'est engagé à ce qu'il y ait 1 080 logements sociaux étudiants. Donc, il y aura du logement social, et on est pour la mixité sociale. Cela ne nous gêne pas du tout qu'à côté des 1 080 logements sociaux, qui seront exonérés de la taxe -parce qu'ils sont déjà exonérés...

Mme LE NEOUANNIC : Ils sont conventionnés CROUS.

Mme DEVEDJIAN : C'est ce qui est important.

Mme LE NEOUANNIC : C'est la convention qui y contribue largement.

A Boulogne, vous regarderez, sur la taxe d'aménagement, une partie de ces logements sont conventionnés CROUS et sont exonérés ; ceux qui ne sont pas conventionnés CROUS ne le sont pas.

M. le Maire : Parce qu'ils ne sont pas sociaux aux termes de la loi S.R.U.

Mme DEVEDJIAN : On a bien évidemment regardé que les logements sociaux étudiants soient exonérés de la taxe, et il y en aura 1 080. Permettez-nous de penser pour la mixité sociale du quartier...

Mme LE NEOUANNIC : ... Il y a quelques années, il y en avait un peu plus et pas au même prix de sortie.

Mme DEVEDJIAN : Ils seront tous conventionnés CROUS, on s'y est engagé.

Mme BUZELIN : Vous n'avez pas répondu à ma question sur l'équipement de proximité supplémentaire.

M. le Maire : Il y aura une école et une crèche au minimum.

Mme BUZELIN : La construction d'un groupe scolaire et d'un équipement de proximité ?

M. le Maire : Peut-être, on verra. On n'a pas encore vraiment entamé la concertation. On avait commencé avant la suspension du projet à la suite de l'annulation de l'arrêté de transfert et après les élections, on va la reprendre. Nous verrons au cours de cette concertation quel équipement. Mais il y aura des équipements de proximité. Dans tous quartiers, il faut des équipements de proximité.

Surtout la voirie coûtera cher surtout que là on part de zéro, même si la voirie que nous allons privilégier sera une voirie douce puisqu'il n'y aura pas de voiture dans le futur quartier ; les voitures seront dans le parking en souterrain.

On passe au vote.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour,

3 voix contre et 6 abstentions)

14- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN TERRAIN DE 11 M2 ISSU DE LA PARCELLE CADASTREE AY N°282 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE JOSEPH FOURIAUX

(Rapporteur : Mme Sophie DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Je suppose qu'il n'y a pas d'intervention sur ces questions.

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

15- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN TERRAIN DE 31 M2 ISSU DE LA PARCELLE CADASTREE AG N°42 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE DU VERT BUISSON

(Rapporteur : Mme Sophie DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

16- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN APPARTEMENT SIS 8 RUE DU VALLON DANS LE CADRE DE LA CHARTE DU LOGEMENT SOLIDAIRE

(Rapporteur : M. Christian OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : Vous rappelez la convention sur la charte du logement solidaire. Lorsque cela avait été voté, nous avons voté pour. A combien de logements vous étiez-vous engagés sur la mandature ?

M. OLLIVRY : Environ quatre par an, et on les a tenus.

M. le Maire : Il y en a 15 en quatre ans.

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

III - TRAVAUX - CONTRATS

17- TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE :

➤ Adoption de l'avenant n°4 au lot n°1: installation de chantier - curage - gros œuvre - maçonnerie - menuiseries intérieures passé avec la société CIF REHABILITATION

➤ Adoption de l'avenant n°2 au lot n°7 : installations frigorifiques - panneaux chambres froides avec la société FROID 77

➤ Adoption de l'avenant n°2 au lot n°8 : travaux de VRD et aménagements extérieurs passé avec la société DERICHEBOURG ESPACES VERTS

➤ Adoption de l'avenant n°1 au lot n°10 : plomberie - sanitaires passé avec la société UTB

➤ Adoption de l'avenant n°4 au lot n°13 : matériels spécifiques passé avec la société FROID 77

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : La cuisine fonctionne déjà depuis plus d'un mois.

M. LE BOURHIS : Je voudrais préciser qu'il peut y avoir un ou deux avenants de détail liés au fonctionnement et au fait que certains éléments peuvent être amenés à être déplacés ou des choses semblables. C'est simplement des détails.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? (Non)

Il y a cinq délibérations, voulez-vous cinq votes ? (On globalise)

(Vote à main levée - Délibérations adoptées à l'unanimité des

présents et représentés)

18- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR DES ACTIONS DE SUBSTITUTION A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DES ACTIONS D'ECONOMIES D'EAU ET D'ACCES A LA RESSOURCE EN EAU

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

IV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

19- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE SOCIALE DE LOGEMENT ETUDIANT SUR LE SITE DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE JEAN ZAY A ANTONY ET DANS LES HAUTS DE SEINE SUR 2013-2019 A PASSER AVEC L'ETAT - LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE

(Rapporteur : Mme Sophie DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme COLMEZ : Vous ne serez pas étonnés si je déclare d'emblée, au nom de notre groupe, que nous ne voterons pas cette délibération et ce pour plusieurs raisons :

❶ Depuis plus de 20 ans, nous nous sommes battus pour que soit réhabilitée cette résidence étudiante, témoignage historique d'une certaine conception architecturale qui établissait un lien étroit entre les bâtiments d'habitation et d'équipements collectifs et leur environnement

paysager, entre les logements individuels et les services et équipements collectifs. Réhabilitation possible qui, à moindres frais, sauvegardait 2 500 logements, les fenêtres et les toitures ayant déjà fait l'objet de travaux importants.

❷ Devant la pénurie criante de logements sociaux étudiants, notamment en Ile-de-France, qui fait l'objet de grandes déclarations et d'émissions de télévision à chaque rentrée universitaire, l'objectif, aujourd'hui, est non pas de maintenir le nombre de logements existants, mais d'en accroître le nombre de manière significative : le préambule de la convention fait état de la mise en chantier de 40 000 logements d'ici 2017 en Ile-de-France. La contribution des Hauts-de-Seine à cet objectif ambitieux ne sera pas à la hauteur car, des 4 200 logements annoncés, il faut soustraire évidemment les 1 200 logements construits au titre de la compensation des bâtiments démolis à la RUA. On ne peut pas compter les mêmes logements à la fois comme compensation aux logements démolis de la RUA et comme logements nouveaux ! Et les 3 000 autres auraient déjà dû être construits en 2013 au terme de la convention signée en 2008 entre le Conseil général 92 et l'Etat. Or, ils sont loin d'être construits. Aucun accroissement donc et une certitude : le Conseil général 92 ne tient pas, en la matière, ses engagements.

❸ La convention précise en toutes lettres que l'offre sociale de logements sera reconstituée autant que faire se peut avant la démolition totale des bâtiments afin de préserver la capacité d'accueil et de ne pas pénaliser les étudiants franciliens en procédant à des opérations dites « à tiroirs ».

Quelle hypocrisie ! Le bâtiment C est démoli depuis 2 ans ! Le H est à terre et, bientôt, le G le sera à son tour et il y a bien longtemps qu'ils ont été vidés de leurs occupants pour permettre leur démolition. Donc, les étudiants franciliens ont bel et bien été pénalisés et n'ont pas fini de l'être.

④ La formule autant que faire se peut, que je viens de citer, ne confère strictement aucun caractère contraignant à l'engagement. Et il en est de même pour toutes les injonctions de ce texte qui toutes, sans exception, sont laissées par l'Etat au bon vouloir des communautés territoriales (Conseil général, CAHB et la Ville d'Antony). Ainsi, il est dit que 1 200 logements seront créés sur l'ensemble du territoire départemental tout en privilégiant le territoire de la CAHB et les communes limitrophes. L'accent est en vérité laissé sur l'ensemble du département, volonté clairement affichée par le Président du Conseil général. De même, les partenaires s'engagent à trouver toutes les solutions susceptibles de limiter le montant des loyers, mais seulement dans la mesure du possible ! Le loyer annoncé pour les logements réhabilités de la RUA est nettement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, ce qui n'augure rien de bon.

⑤ Les 3 000 logements annoncés doivent être construits et livrés ou, au minimum, les ordres de travaux devront avoir été délivrés pour le 1^{er} mai 2017. Cela n'est pas propre à régler le problème du logement social étudiant en Ile-de-France, surtout si l'on considère qu'une partie est déjà réalisée ou sur les rails.

⑥ Nous nous étonnons que la Région ne soit pas partie prenante de cette convention alors que, légitimement, ses compétences s'étendent aux établissements universitaires.

A l'heure où la justice nous a donné raison et où elle s'apprêtait, au mois de mai, à le faire sur le fond du dossier, nous sommes indignés de la signature de cette convention qui va à l'encontre de l'intérêt des étudiants qui étudient dans la région Ile-de-France et qui viennent pour certains de la région, mais aussi de la France entière voire de l'étranger. La vocation d'une résidence universitaire est d'accueillir ceux qui ne peuvent rester chez leurs parents pour des problèmes d'exiguïté ou

d'éloignement. Elle doit aussi favoriser les rencontres entre jeunes d'origines diverses.

En arrivant à Antony, l'ancien Maire, M. DEVEDJIAN, voulait la disparition de la résidence universitaire. Il a mis trente ans pour y parvenir, usant de tous les moyens possibles. Nous regrettons fortement que ce que Lionel JOSPIN ou François BAYROU, entre autres, ne lui avaient pas accordé, la ministre actuelle de l'Enseignement supérieur l'ait fait et ait signé ce marché de dupes.

Mme BUZELIN : Bravo pour cette intervention. C'est vraiment le reflet de ce que peuvent penser les personnes qui soutiennent le logement étudiant sur Antony et en France en général, voire sur l'international.

J'avais prévu quelques éléments que je voulais citer, en plus de voter contre l'adoption de cette convention à laquelle n'est pas associée la Région et je m'en réjouis. Je pense que ce n'est pas complètement un hasard.

Le terrain de la RUA a toutes les qualités pour recevoir les logements étudiants. Il existe, c'est une évidence, c'est gratuit, inutile d'acheter du terrain ailleurs. Il est extrêmement bien situé pour les étudiants parisiens et banlieusards.

La surface de 10 ha est largement suffisante pour recevoir du logement mixte à la fois étudiant et résidentiel classique.

Nous sommes d'accord avec vous et vous le savez sur la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation mais cette évidence ne doit pas entraîner la suppression de 1 000 logements. Le terrain peut largement accueillir 2 000 étudiants, et se limiter à 1 080 logements est dicté par des considérations qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des étudiants. Cette convention est un marché de dupe. Le précédent accord Etat/Département d'octobre 2008 prévoyant 3 000 logements sociaux sur

5 ans n'est pas respecté ; alors, celui-là, les étudiants peuvent attendre.

Quand vous entendez ce qui se passe au niveau des logements étudiants, on s'aperçoit que vous excluez de fait les charges qui ne rentrent pas dans le calcul de l'APL qui peut poser problème. On le voit d'ailleurs sur la résidence de l'Annapurna. Manifestement, les charges sont très élevées.

J'avais également une petite question à poser à M. le Maire qui est d'ailleurs le responsable des finances de la CAHB. Dans la convention, il est indiqué : financement de la CAHB pour le produit de la vente de terrains désaffectés suite aux démolitions. Concrètement, Monsieur le Maire, vous qui occupez le poste des finances de la CAHB, combien attendez-vous de recettes ? Est-ce que le montant total de cette somme sera affecté à la totalité du financement du logement social étudiant ?

Je m'arrêterai là. Je pense que François RIVET complètera. C'est vraiment consternant mais vraiment archi-consternant de voir ce genre de convention. C'est désastreux pour les étudiants. C'est méconnaître leurs besoins et notamment pour les plus fragiles d'entre eux qui n'ont pas les moyens d'accéder au logement.

Dans la région parisienne, vous le savez, les locations sont extrêmement coûteuses et en excluant les étudiants du logement social étudiant, vous excluez les familles les plus fragiles. C'est désolant, c'est consternant. Je ne sais pas quoi vous dire de plus. C'est à pleurer.

Mme LE NEOUANNIC : En complément de ce qu'a dit Françoise COLMEZ et Magali BUZELIN. A ce moment-là, je sais à quel point vous pouvez être satisfait de la signature de cette convention après 30 ans de lutte. Nous ne sommes pas convaincus, vous le savez, que ce que vous portez comme projet renvoie à une notion pourtant pour nous essentielle qui est la notion d'intérêt général.

Tout d'abord, je voudrais m'arrêter sur deux ou trois éléments

puisque l'on utilise régulièrement le mot de marché de dupe et je voudrais pouvoir le démontrer. Les terrains ont été payés par les étudiants depuis des années et des années. C'est le seul cas dans la loi où un transfert se fait où directement on spolie les étudiants puisque vous avez récupéré les terrains à titre gratuit. A partir de là, toute la logique, qui nous explique que l'on va construire ailleurs, va renvoyer à un autre problème, le manque de foncier. Alors que l'on a du foncier, on le vend sans l'avoir acheté d'où le terme de spoliation et après on demande à la puissance publique de trouver de l'argent pour acheter des terrains et reconstruire. Donc, c'est une logique sans fin qui ne prend pas acte du fait qu'à un moment donné l'outil, les logements étudiants pour qu'il y en ait plus on ne commence pas par démolir ou détruire ce qui existe et je pense qu'au lieu d'agrandir et d'accroître le parc de logements sociaux étudiants, aujourd'hui, on le réduit. Je vais prendre juste un exemple dans les sites différents au Conseil général qui nous explique la règle du un pour deux.

On prend le bâtiment qui a été démoli cet été, 91 logements, c'est écrit comme cela. La règle du un pour deux, on nous annonce donc 109 logements, c'est fabuleux. La seule impasse qui est ignorée c'est que les 91 logements c'étaient des studios de 27 m².

Et nous étions à 182 étudiants accueillis et logés. Quand avec 182 accueils, on se retrouve avec 109 logements pour 109 étudiants, on n'a pas progressé, on a réduit l'offre de logement.

Le deuxième élément c'est sur le prix. Vous annoncez dans la convention les 19 € de sortie de l'opération. On sait vous et moi qu'une sortie d'opération hors P.L.S. n'est pas la même que sur un P.L.A.I. ; avec 19 €, on est largement au-dessus des sorties d'opération de logements sociaux. On aurait pu au moins avoir une sortie d'opération à 11 €. Or, là on est déjà à 19 €. Comme les engagements que vous prenez ne sont pas garantis, on sait qu'à l'arrivée, on aura des opérations avec des

logements reconstruits qui, au lieu d'offrir des logements à moins de 200 €, ils s'adresseront à des étudiants en capacité de pouvoir sortir plus de 700 € de logement.

Je vais vous expliquer ce qu'est la vie d'un étudiant aujourd'hui en Ile-de-France. Ils ont des bourses aux alentours de 100/120 € 130 € par mois. La réalité sur un logement à 500 €, même avec tous les dispositifs d'aides, cela veut dire que l'étudiant est contraint de travailler.

L'autre logique et c'est pour cette raison que je ne suis pas d'accord avec vous mais cela s'adresse aussi à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme FIORASO, dans un ensemble, on dit tous que la jeunesse est la même dans notre pays ; on dit tous que c'est un enjeu que les jeunes puissent réussir leurs études. Dans le critère pour pouvoir faire des études il y a la question du prix du logement. Donc, les opérations qui vont être construites vont aboutir à l'arrivée à des offres de logements qui ne s'adresseront plus aux mêmes étudiants. Les jeunes issus des catégories sociales populaires ne pourront plus pour une bonne partie accéder à l'enseignement supérieur dans une période où, sous le ministère de Mme PECRESSE et sous M. SARKOZY, pour la première fois, le nombre de jeunes issus des catégories sociales défavorisées ont reculé dans l'accession à l'enseignement supérieur. Le nombre des inscriptions de jeunes issus des catégories sociales inférieures défavorisées a reculé dans l'enseignement supérieur. Donc, on est en train de créer les conditions d'un monde à deux vitesses et au lieu de démocratiser l'enseignement supérieur par l'action qui est faite ici à Antony et pas seulement, c'est pour cette raison que je renvoie aussi aux choix qui ont été faits par ce gouvernement et par Mme FIORASO. On accroît les inégalités dans l'espoir qui devrait correspondre à l'enjeu central d'un pays qui est l'avenir pour sa jeunesse.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas.

Françoise a dit élégamment le désaccord que les socialistes peuvent avoir vis-à-vis d'autres socialistes au gouvernement. Je n'aurai pas forcément les mêmes élégances qu'elle. En tout cas, je voulais saluer ici que, pour tous ceux qui, depuis des années, et Françoise en fait partie, ont lutté pour un autre devenir pour la résidence universitaire, la preuve qu'au moins ici on reste cohérent entre nos buts et nos votes au moment où il faut avoir le courage au moins de voter.

M. RIVET : Cette convention est non seulement mauvaise pour les étudiants mais mauvaise pour la ville. Il existait un autre projet dans lequel on maintenait le nombre de logements étudiants pour densifier ces espaces, c'est-à-dire qui permettait la construction de 1 000 logements supplémentaires d'équipement dont vous parlez. Tout votre projet pouvait très bien prendre place en gardant les 2 000 logements ou les 1 500 logements qui, malheureusement, sont encore en place. Ce n'est pas ce choix qui a été fait.

C'est mauvais pour la ville parce que la vie étudiante c'est quelque chose d'indispensable. Alors, je sais que cela fait des années que la résidence existe et cela fait des années que la ville ne s'occupe pas de ces étudiants. Aucun effort n'a été fait pour les faire participer à la vie de la ville, et c'est regrettable. Effectivement, aujourd'hui ils disparaissent. C'est regrettable quand on regarde toutes les villes étudiantes où il y a une vie réelle où la ville cherche que les étudiants soient quelque chose dans la ville c'est un succès ; ce n'est pas le cas de notre ville. Donc, c'est une mauvaise convention pour la ville.

Par ailleurs, elle est mauvaise et ne sera pas appliquée. Je vais vous le montrer financièrement. Cela ne tient pas debout.

La première raison pour laquelle ce ne sera pas appliqué. Un des signataires du Conseil général du 92 n'a même pas appliqué la convention qu'il avait signée à l'époque avec un gouvernement du même

bord politique en 2008 ; il s'était engagé en 2013 à ce que ce soit construit. Cela a été dit dans le rapport par Mme DEVEDJIAN, à peine 40 % sont livrés. Je ne vois pas pourquoi demain, il en ferait plus qu'hier.

Maintenant, on va parler de l'avenir. Voilà ce que vous allez avoir. C'est le projet du bâtiment A tel qu'il a été décidé par la communauté d'agglomération qui ressemble fortement au bâtiment qui, à l'époque, avait été critiqué par le maire disant que c'était stalinien. Cela ne change pas beaucoup.

Le bâtiment à rénover. Parlons du bâtiment A. Le coût du bâtiment A, c'est 33 M€. Le projet actuel prévoit 300 chambres et non pas 320, c'est-à-dire qu'il faudra revoir le projet avec l'architecte pour avoir 320 chambres minimum puisque c'est dans la convention. Ce n'était pas prévu il y a quelques mois.

Puis, pour ce prix-là, à Cachan pour 270 chambres, la réhabilitation a coûté 10 M€. En fait, on a réussi un projet pharaonique. Cela ne m'étonne pas. Il est à l'image de pas mal de réalisations sur Antony.

Ca va, vous suivez, Monsieur le Maire. C'est bien.

C'est un projet qui coûte très cher et le résultat, cela a été dit par mes camarades, on sort à des prix extrêmement importants. C'est un projet du bâtiment A, c'est le premier qui sera réhabilité ; il donnera l'exemple de ce qui se passera. Il n'y a aucune salle collective. Pour les 300 chambres, il est prévu uniquement 100 m². Aujourd'hui, il y a un resto U, une bibliothèque, un auditorium dans ce bâtiment A, plus des locaux dans lesquels, Mme DEVEDJIAN l'a vu ; étant donné le niveau de vie des étudiants, a été montée une épicerie solidaire. Il est là le niveau de vie des étudiants. S'il n'y a pas une épicerie solidaire, les gens ne mangent pas à leur faim. Madame DEVEDJIAN, vous étiez présente, vous n'avez pas entendu.

Aujourd'hui, le projet de bâtiment A, c'est celui que vous allez avoir.

On dit que la réhabilitation des 1 080 logements sera financée en partie par la vente des terrains. Regardons l'opération du bâtiment A telle qu'elle est présentée. Sur les 33 M€, le Conseil général donnera 5 M€ au titre de l'aide à la pierre. C'est terminé, il n'y a plus d'aide à la pierre. Il aura celle-là parce que cela a été voté avant. Le Conseil général n'a plus d'aide à la pierre. Que va-t-il se passer pour les logements restants ? Je parle du bâtiment A et de ce qui se passera après.

La commune d'agglomération finance par le produit de la vente des terrains désaffectés. Entre parenthèses, ce n'est pas du tout ce qui a été dit à la CAHB par le président de la communauté d'agglomération qui avait dit : nous ferons un emprunt et il sera payé par le remboursement des loyers étudiants. Cela a changé de portage. Vous connaissez les terrains aussi bien que moi. Supposons qu'il y ait 4 ou 5 ha. Le prix des terrains de l'IUFM, on arrive à une somme de 35 M€, à peu près 40. Comment va-t-on financer la réhabilitation des 780 logements qui restent. Là, on est parti sur 300 pour le bâtiment A, 1 080 moins 300, cela fait 780. Comment va-t-on les financer ? Ce n'est pas prévu dans la convention, ce n'est pas prévu dans le plan de financement. Une fois que la communauté d'agglomération aura payé les 12 ou 15 M€ qu'elle a promis de payer, il lui restera quelques millions d'euros pour 780 logements.

Je vais vous dire la vérité. Ces 780 logements ne seront pas construits parce que la communauté d'agglomération n'a pas les ressources pour le faire. Ce ne sera pas construit. Donc, nous allons sur une convention qui ne sera pas respectée. Nous n'acceptons pas cela. Nous continuerons à nous battre. Alors, j'entends déjà les ricanements. J'entends déjà les réflexions. C'est votre gouvernement. Oui, mais on n'est pas d'accord. On l'a dit et on le dira. Nous nous battons. Aujourd'hui, on se bat déjà ; malgré les démolitions, la réhabilitation du

bâtiment doit se passer avant d'autres démolitions, théoriquement, c'est ce que le ministère nous a dit. On se bat aujourd'hui et on se battra demain pour que cette convention soit revue. Elle n'est pas crédible. Elle ne sera pas réalisée. Financièrement, la communauté d'agglomération n'a pas les moyens ; le Conseil général n'a plus d'aide à la pierre, et l'Etat qui ne met quasiment rien pour cette opération du bâtiment A, n'en mettra pas beaucoup plus pour les 780 logements. Là, il s'agit de 300 logements.

Une chambre, aujourd'hui, fait 10/11 m².

Je vais vous dire les chambres qu'aura le bâtiment A pour que vous sachiez ce qui vous attend. Sur les 300 chambres prévues à 16 m², soit pourquoi pas ; il y aura 40 chambres de 20 m², 64 chambres à 33 m². Le summum, des chambres internationales à 25 m², il y en aura 64. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce vraiment le besoin des étudiants ?

Alors, on me dit avec raison qu'un projet peut évoluer, que ce projet date d'il y a deux ans, qu'aujourd'hui on est en train de le rediscuter avec l'architecte pour essayer d'avoir 320 chambres et non pas 300. En revanche, la répartition des chambres pour l'instant n'a pas été changée.

Voilà, Monsieur le Maire et mes chers collègues, au-delà du regret d'une déception et de la colère, j'ai voulu souligner que l'avenir était encore moins rose que ce qui apparaît. Cette convention a été une mauvaise chose pour la ville. Cette convention ne sera pas respectée.

Mme BERGEROL : Je crois que vous avez le regret d'une situation qui n'existe pas ou qui n'a jamais existé. Je pense à mon sens que vous faites une confusion entre le campus universitaire et la résidence universitaire. Certes, à Antony, il y a une résidence universitaire avec beaucoup de chambres. Il y a eu des services publics mais il n'y avait pas d'université ; il n'y avait pas de faculté sur place. Alors, vous allez me dire qu'ils allaient peut-être à la faculté de pharmacie où il se trouve que vous

êtes au courant elle déménagera sur Saclay. Donc, faisons des chambres à Saclay pour que les étudiants soient à proximité de leur lieu d'études. Ils allaient peut-être aussi à Orsay, certes, c'est un peu ravitaillé par les corbeaux surtout avec le RER B. Les pauvres s'ils font Antony/Orsay tous les jours, je ne garantis pas qu'ils arrivent à l'heure à leurs cours.

Modestement, les étudiants que j'ai rencontrés à la résidence universitaire, notamment dans le cadre d'une demande de place en crèche, ils étudiaient à Bobigny, à Créteil. Ce n'était pas un service à leur rendre de les loger à Antony sauf qu'on les logeait. Pourquoi ne pas faire des chambres à Bobigny et à Créteil ?

C'est pour cette raison que je pense que vous avez le regret d'une situation qui n'a pas existé.

Une remarque pour Mme LE NEOUANNIC. Si vous trouvez choquant qu'un étudiant travaille, alors là je tombe de l'armoire. J'ai moi-même travaillé toutes mes études ; mes enfants travaillent aussi pendant leurs études pour financer, en effet, une partie de leur logement et puis des loisirs. Il n'y a rien de choquant à travailler pendant ses études.

Mme DEVEDJIAN : Il est vrai que cette résidence n'a jamais été réhabilitée, que l'on ne s'en est jamais occupé. Elle s'est dégradée énormément et les conditions de vie n'étaient pas acceptables. Donc, les premiers à faire quelque chose c'est la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

Il y a eu une opération extrêmement légère et quand vous alliez dans les chambres et les logements du bâtiment G, elles n'étaient pas en excellent état. J'ai rencontré suffisamment de gens demandant à être logés autrement pour vous dire que ce n'était pas l'idéal.

Vous dites, Monsieur RIVET, que la convention passée entre Mme PECRESSE et le Conseil général des Hauts de Seine n'a pas été respectée. C'est totalement faux. Les logements ne sont pas tous livrés,

là vous avez raison. Je dois vous dire que l'année 2013 n'est pas tout à fait terminée. On prend toujours du retard dans des opérations. Il y en a 2 400 en cours de construction dont 40 % des 3 000 sont livrés et les autres sont identifiées sur des terrains. Les logements seront peut-être menés avec un an de retard mais le Conseil général remplit ses obligations. Je ne vois pas ce qui vous permet -je vous donnerai les chiffres exacts, parce que je les ai mais pas sur place- de dire que cela ne sera pas rempli. Jamais aucun des départements de la région parisienne n'a fait autant pour le logement social étudiant que le département des Hauts de Seine grâce à la convention signée avec Mme PECRESSE.

Mme LE NEOUANNIC : Dans les Yvelines, ils n'ont rien démoli, ils en ont construit 3 000.

Mme DEVEDJIAN : Je rejoins ce que disait Véronique BERGEROL, nous ne sommes pas non plus l'endroit, et c'est le CROUS qui le dit, ce n'est pas moi, du département où l'on manque le plus de logements étudiants. On n'en manque plus du côté de l'Ouest et du côté du Nord. Que ces logements soient mieux répartis, c'est une bonne chose.

Troisièmement, une résidence universitaire de 2 500 logements c'est ingérable. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le CROUS. C'est très compliqué. On ne gère pas du logement étudiant comme on gère du logement social classique. Les étudiants arrivent en début d'année, partent en fin d'année, font des stages. On ne sait jamais qui est là, qui a payé son loyer. Cela devient très compliqué.

Le CROUS lui-même dit que la bonne dimension c'est de l'ordre de 600 à 800 logements étudiants. On a accepté 1 080 parce que l'on a été vraiment très généreux, et ils seront faits.

Enfin, vous dites que la rénovation coûte très cher, c'est vrai. C'est

pour cette raison que les autres bâtiments seront démolis et reconstruits, les 780 ne seront pas réhabilités en l'état. C'est sûr. On a accepté de donner à ce bâtiment emblématique de l'œuvre d'Eugène Beaudoin que vous avez soutenue et dont vous avez invoqué les mannes dieu sait pour qu'il reste une trace d'Eugène Beaudoin. La réhabilitation proposée par Jean Nouvel qui est effectivement très chère respecte l'esprit dans lequel ce bâtiment a été construit. Donc, vous ne pouvez pas à la fois dire vive Eugène Beaudoin et après dire que c'est stalinien. C'est un peu illogique.

M. RIVET : J'ai dit que c'était très cher.

Mme DEVEDJIAN : Et les autres sont beaucoup moins chers. Les logements de reconstruction sont beaucoup moins chers.

M. DOVA : C'est pour détendre un peu l'atmosphère parce que je crois qu'un certain nombre de gens sont angoissés ce soir.

J'ai deux petites pièces à apporter quand même dans le débat parce que vous les avez occultées avec beaucoup d'habileté. Dans la série le département n'a jamais rien fait pour la résidence universitaire, je peux témoigner en tant que président de l'Office départemental que pendant 20 ans, c'est l'Office départemental des H.L.M. du département des Hauts de Seine qui a payé les taxes foncières qui n'étaient pas petites parce que le CROUS était incapable de les payer. Je peux vous montrer non pas les talons de chèques mais je peux vous montrer les traces quand vous voudrez.

Par ailleurs, je voudrais rappeler dans le plaidoyer qui a failli m'arracher des larmes de la part de François RIVET, que la mise sur voie de garage de la réhabilitation de l'ancienne Ecole normale supérieure de Fontenay aux Roses a été bloquée pendant presque six ans parce que la Région refusait de signer sa participation à la convention. Alors, les conseils de participation de largesse d'esprit et de cœur sur la main commencer donc par les desservir aux premiers responsables qui vous

ont diligentés. Terminé.

M. le Maire : Je voudrais rassurer M. RIVET qui nous a fait une démonstration brillante sur l'incapacité supposée de la CAHB à payer la réhabilitation ou la reconstruction de la résidence universitaire. En tant que vice-président chargé des finances de la CAHB, je peux vous dire que je ne suis pas inquiet du tout. Pendant des années, vous nous avez répété, Monsieur MEUNIER et vous tous, que ces terrains valaient de l'or et que l'on allait y réaliser des opérations juteuses, et maintenant vous dites qu'ils ne valent rien.

M. RIVET : Pas du tout.

M. le Maire : Si, vous dites qu'ils ne valent rien. Vous dites que l'on sera absolument incapable avec le produit des cessions, de financer la reconstruction de 1 080 logements étudiants. Non, je peux vous dire que je n'ai aucun souci là-dessus, la CAHB réussira. Tous les produits de cessions seront affectés au financement de la reconstruction des logements étudiants et avec les subventions, cela suffira. Je n'ai aucun souci. On y arrivera sans problème.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 9 voix contre)

V - PERSONNEL

20- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION

(Rapporteur : M. le Maire)

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

21- MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL A TITRE EXPERIMENTAL POUR LES ANNEES 2013 ET 2014

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Sur le principe, je suis d'accord sur cette modernisation du fonctionnement. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que, quand on met en place ce système, il faut être très attentif à la formation des évaluateurs. J'espère que ce point a été prévu.

M. le Maire : C'est pourquoi nous la mettons en oeuvre avec un peu de retard.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 38 voix pour et 6 abstentions)

VI - EDUCATION

22- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DE LA 2EME CHANCE DES HAUTS DE SEINE POUR LE FINANCEMENT D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

VII - AFFAIRES DIVERSES

23- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE GENE SONORE DE L'AERODROME DE PARIS-ORLY

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Cela ne vous étonne pas que je prenne la parole sur un sujet sur les nuisances environnementales et cela ne vous étonnera pas que je ne sois pas d'accord avec Wissam NEHME.

En l'occurrence, ce plan de gêne sonore n'est pas un constat. C'est un projet basé sur des estimations de trafic, des procédures futures, des infrastructures pas encore en service. On nous vend une stagnation du trafic à Orly, des procédures d'approche éco-responsables et des vols assurés avec des avions moins bruyants mais avec plus de vols hors-Union européenne et plus de compagnies à bas coût dont on connaît le peu de cas qu'elles font des réglementations. Et, à partir de là, on nous affirme qu'Antony n'est pas concernée.

Pourtant, à bien y regarder, rien n'est moins certain.

D'une part, la DGAC a du revoir sa copie car deux communes se sont manifestées pour signaler des doutes ou des incohérences. Du coup, l'annexe 6 bis a été republiée avec des modifications substantielles concernant en particulier nos voisins de Wissous. Avons-nous la certitude que ces erreurs n'ont pas aussi touché Antony ?

Deuxième incertitude : à Antony certes, dans le tableau officiel, -s'il n'y a pas d'erreur- nous n'avons pas de surfaces dans les niveaux dits Lden 65 et 70, les plus pénibles. Mais, de 2004 à 2013, la superficie sous niveau Lden 55 passe de 10 à 12 ha. Donc, la gêne augmente bien. On nous dit que seuls les niveaux Lden 65 et 70 ont un sens dans ce plan de gêne sonore. C'est exact : ce plan a une vocation d'indemnisation. Quand on est en Lden 65 ou 70, on a des subventions pour tenter d'insonoriser son habitation. Mais quand on est en Lden 55, non seulement on est gêné -officiellement, modérément- mais en plus on se débrouille tout seul pour insonoriser son habitation !

Alors, le sens de l'avis que vous proposez de rendre au Préfet du Val-de-Marne me semble particulièrement malvenu. Vous donnez un avis favorable en appelant l'attention des pouvoirs publics sur les perspectives de réalisations de logements à l'horizon 2020-25. Il faut être singulièrement naïf pour imaginer que votre avis ne sera pas considéré purement et simplement comme un avis favorable. D'autant que, s'agissant de ces nouveaux logements en 2020-25, ils sont exclus du processus de subventions, ce sont seulement les constructions existantes qui sont éligibles.

Donc, comme vous l'avez fait en juin pour un autre dossier de nuisances environnementales, je vous demande soit de retirer cette délibération et de demander une vérification de l'estimation des superficies antoniennes concernées et la fourniture des cartographies correspondantes, soit de rendre un avis défavorable de précaution.

M. NEHME : Il me semble que vous n'avez pas tout lu le document. Si vous l'aviez bien regardé, vous auriez pu constater que le plan de gêne sonore est en vigueur depuis 2004. Il n'y avait aucune habitation et aucun habitant exposé à une très grande gêne. Aujourd'hui, cela n'a pas changé. C'est un constat. Cela a été prouvé.

Nous avons mené, dans le cadre des travaux avec la CAHB sur le bruit, des campagnes de mesures de l'aérien dans cette zone et toutes ont révélé que l'on était en-dessous. Pas de problème.

M. EDOUARD : Il ne s'agit pas d'un constat, il s'agit bien d'un projet. Quand tu dis que les gens ne sont pas concernés, qu'il n'y a pas d'habitation, c'est dans les zones 65/70. Il y a 10 ha sur 2004...

M. NEHME : Il n'y a aucune habitation dans le rapport dans cette zone 3 qui subisse ces nuisances au-dessus des 55 décibels. C'est ce qui est dit dans le rapport.

M. le Maire : On tourne en rond.

M. RIVET : Pour une fois que l'on parle aéronautique ici, là j'ai du plaisir. On est dans un domaine intéressant.

Première remarque, il n'y a pas de carte. Le même dossier qui a été présenté à la communauté d'agglomération en 2011 avait une carte. C'est quand même mieux de connaître les zones où il risque d'y avoir du bruit, d'avoir une carte.

M. NEHME : Les cartes que l'on présente ce ne sont pas des cartes. Vous confondez deux choses l'exposition au bruit et le temps de gêne sonore qui n'ont rien à voir.

M. RIVET : Je parle de cartes où sont présentés les niveaux de gêne sonore. Qu'avez-vous comme carte, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : C'est une carte qui précise les endroits exacts d'Antony qui sont concernés. C'est essentiellement la zone d'activité numéro 2, c'est-à-dire celle qui est au-delà de l'autoroute et puis ce sont quelques ha tout au bout, tout près du chemin de la Croix brisée. Ce sont des endroits où l'on n'a absolument pas l'intention d'aller là-bas.

M. RIVET : Quand je parle de cartes qui ne nous sont pas fournies, c'est cela qu'il nous aurait fallu.

M. le Maire : On vous la donnera.

M. RIVET : Autre détail. Les hypothèses de trafic retenues pour 2014 afin de mener le projet sont basées sur des trafics les plus restreints.

En fait, on est en train de faire un plan de gêne sonore à partir du trafic 2014 sans extrapoler, c'est-à-dire que l'on fait un plan de gêne sonore avec le trafic d'aujourd'hui sans tenir compte de l'évolution du trafic alors que quelques lignes après, on dit que cela augmente de 2 % par an.

L'hypothèse de départ n'est pas cohérente. Peut-être allez-vous m'éclairer ?

L'hypothèse de départ, au lieu d'essayer d'anticiper, on fait un plan de gêne sonore par rapport au trafic attendu dans les 10/15 ans, on fait un plan de gêne sonore pour le trafic actuel.

La limitation de 250 000 mouvements décrétés en 1996 sera atteinte dans cinq ans si l'on augmente de 2 % par an après un rapide calcul, Monsieur le Maire. Il est très probable et même quasiment certain que les zones considérées seront beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui. En particulier, le plan de gêne sonore ne voudra plus rien dire ; il faudra le revoir. Cela veut dire que des zones d'Antony seront impactées.

M. le Maire : On verra à ce moment-là.

Si vos prévisions sont aussi bonnes que celles que vous faites sur le financement de la RUA...

M. RIVET : Vous ne pouvez pas accepter que l'on vous fournisse un plan avec des hypothèses de trafic de 2014. Il faut des hypothèses de trafic dans les 10 ans à venir. Ce n'est pas acceptable.

Même la loi qui fixe à 250 000 mouvements peut tout à fait être changée. Elle date d'un certain temps.

Nous proposerions que, dans votre avis, vous souligniez que les hypothèses retenues ne sont pas crédibles ou alors il faudrait revoir les hypothèses retenues. Ce n'est pas crédible.

Ce n'est pas suffisant de dire que des logements pourraient être réalisés dans les années à venir. Il faut dire qu'au vu de l'évolution du trafic, il est très probable que le plan de gêne sonore concerne une partie significative de la ville d'Antony. C'est la vérité. C'est ce que l'on voudrait voir figurer.

Le trafic de 2014 ne sera pas celui de 2025, c'est comme le chiffre d'affaires des entreprises. Vous ne faites pas d'investissement par rapport à...

M. le Maire : ... Vous vous êtes bien exprimé, maintenant on peut passer au vote. On a bien compris que vous êtes contre.

M. RIVET : Non, je souhaite que ce vœu soit un peu modifié.

M. le Maire : On nous demande notre avis. Pas de modifier le plan. On prend le plan tel qu'il est et on donne un avis sur le plan. On est pour ou on est contre.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions)

24- ADOPTION D'UN AVENANT DE PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE A CONCLURE AVEC LA SOCIETE DODECA

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Désolé, cela prendra un peu de temps, comme on n'a pas pu en parler en commission. Il n'y avait pas de commission sur ce sujet.

M. SERIN : Vous pouviez me poser des questions, vous me voyez souvent.

M. EDOUARD : La Ville a confié à une entreprise la gestion du service public de la fourrière. Pourquoi pas ? Ce délégataire de service public a décidé d'effectuer des investissements : c'est parfait. Mais au nom de quoi la Ville devrait-elle lui prolonger cette délégation ? Le délégataire connaissait le terme de sa délégation, c'est un entrepreneur responsable et avisé, logiquement il a dû effectuer en début de délégation les investissements nécessaires et amortissables avant la fin.

Ici, n'est-ce pas un cadeau que vous voulez nous faire faire à cette entreprise en prolongeant la DSP d'une année ? Je veux dire un double cadeau puisque vous voulez créer une fourrière municipale, non pas ex-

nihilo, mais à partir des installations du délégataire actuel, installations qu'il continuera d'occuper moyennant un prix modique et qu'il devrait bien finir par récupérer si, comme cela a déjà été dit ici, il est tellement difficile de trouver des candidats pour le service de la fourrière que c'est toujours le même qui revient...

Donc, on ne voit aucune raison à ce qu'une nouvelle mise en concurrence ne soit pas faite pour une nouvelle DSP. Si Antony n'est pas à elle seule suffisamment attractive pour attirer ces entreprises, pourquoi ne pas traiter ce dossier avec d'autres communes ou au niveau de la CAHB ?

M. SERIN : Je vais répondre en 30 secondes.

Il n'y a que deux intervenants dans le département. Déjà DODECA intervient dans beaucoup de villes que ce soit Châtenay, Plessis, beaucoup de villes de la CAHB. C'est une véritable difficulté.

Je vous ferai observer qu'un certain nombre de normes ont été faites en cours de délégation imposées par l'Etat, et on ne pouvait pas le deviner avant.

Il y a des choses que l'on peut faire. C'est très délicat. Si vous trouvez d'autres délégataires, surtout prévenez-moi. Il n'y en a qu'un qui s'appelle MONTCASSIN et il intervient dans le Nord du département, et ne veut absolument pas faire de fourrières dans le Sud. On l'a déjà eu puisqu'il n'y a qu'un seul qui répond à chaque fois au dossier. C'est quelque chose qui disparaît. C'est une véritable difficulté. On ne trouve pas de délégataire.

Si vous en trouvez, donnez-moi les noms.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

25- ADHESION DE LA VILLE .A L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR

(Rapporteur : Mme Sophie DEVEDJIAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Je voulais faire un commentaire intéressant en séance sur cette adhésion parce que c'est un projet à soutenir, à voter favorablement.

Dans la convention qui nous est proposée, des choses sont intéressantes qui me plaisent particulièrement, c'est celui entre autres du principe de gratuité qui est mis en avant et qui est retenu dans cette proposition. Je souligne que c'est assez rare de votre part de participer de cette logique de proposer des services gratuitement pour aller à des spectacles.

Mme DEVEDJIAN : C'est tout à fait exceptionnel.

M. RUFAT : Je me permets de le souligner.

C'est le rôle pédagogique qui est donné aussi à des sportifs puisque l'on donnera aux participants une sorte d'école du spectateur qui est proposée. C'est une bonne chose. Cela aurait pu être fait aussi dans le cadre du théâtre de la communauté d'agglomération avec les mêmes conditions.

Mme DEVEDJIAN : On n'a pas fait de convention avec la CAHB mais on a des échanges très très constants avec le Théâtre et notamment parce que c'est proche du Noyer doré avec l'espace cirque.

M. RUFAT : Donc, ce n'est pas si exceptionnel que cela.

Vous pouvez avoir de bonnes idées qui ne sont pas toujours exceptionnelles.

Dans les lieux qui seront visités, il y a quelques exemples. S'il y en avait d'autres, en particulier, les visites de musées sont prévues.

(Vote à main levée - Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

26- DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

➤ **Association ADAGIO**

➤ **Association NOUVELLES DIMENSIONS**

(Rapporteur : M. le Maire)

Pour ADAGIO, je propose de remplacer Philippe MARTIN par Philippe SERIN.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 9 NPPV)

Pour l'association Nouvelles dimensions, je propose Philippe SERIN.

(Vote à main levée - délibération adoptée par 35 voix pour et 9 NPPV)

27- VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDANT LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES METROPOLES ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET METROPOLITAIN DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA DÉCENTRALISATION

(Rapporteur : M. le Maire)

C'est le vœu que je vous propose pour demander au gouvernement le retrait du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la mise en œuvre d'un projet métropolitain dans le respect des principes de la décentralisation.

En effet, l'Assemblée nationale a voté en première lecture le 23 juillet dernier un projet de loi...

(Lecture du rapport de présentation)

(Lecture du vœu)

M. MEUNIER : C'est un vœu qui n'est pas sans susciter pour moi une certaine gêne, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que je suis persuadé que formulé autrement, nous aurions été un certain nombre parmi les élus de l'opposition à pouvoir le voter, partageant un certain nombre de vos critiques sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Un projet de loi qui, entre autres, avec l'affirmation des métropoles telle qu'envisagée par le gouvernement aboutirait notamment en Ile-de-France à priver les maires de leurs principales compétences ; celles-ci étant transférées à une poignée de « super notables » qui dirigeraient la métropole hors de tout contrôle citoyen. Un projet de loi qui aboutirait également à remettre en cause toutes les logiques de solidarité initiées dans le cadre actuel des intercommunalités et des communautés d'agglomération. Les communes ainsi deviendront des administrations déconcentrées de la Métropole sans compétence, sans moyens, sans budget propre. Une poignée d'élus, éloignés de nos concitoyens, pourraient ainsi effectivement décider pour nos communes de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme et du Plan Local de l'habitat, de la délivrance des permis de construire, de la politique du logement, des zones d'activité économique, des actions en faveur de l'emploi, etc. ainsi que pour les compétences transférées pour les communes aux intercommunalités ou aux communautés d'agglomération. En Ile-de-France, nos communes se retrouveraient ainsi au niveau de compétence des arrondissements parisiens. Un projet de loi qui, au final, constitue un véritable déni de démocratie et s'inscrit dans une logique centralisatrice.

Ceci d'autant plus que ce projet de loi s'inscrit dans un objectif précis affirmé en tête du projet : « cette nouvelle catégorie -la Métropole-

visée à améliorer la compétitivité à l'échelle nationale et européenne. Traduit autrement : favoriser l'économie d'échelle et la réduction à marche forcée des déficits publics ». Et là, je ne suis pas sûr que nous partagions cette critique.

Mais alors, pourquoi vous vous êtes-vous senti obligé, dans le rapport, d'inscrire un passage sur le SDRIF de la région Ile-de-France ? Qu'apporte-t-il sur le fond à la demande de retrait du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ? Rien ! Et ce d'autant plus qu'en matière de protection des zones pavillonnaires, vous n'avez qu'à demander aux riverains de la rue Gabriel Péri, par exemple, ce qu'ils en pensent. Pourquoi vous êtes-vous senti obligé de rajouter également un paragraphe sur la fiscalité des départements du Val de Marne et de la Seine Saint Denis, comparant ce qui n'est pas comparable ?

Gêné également par la capacité que vous avez à apparaître, à travers ce vœu, comme des chantres de la défense de la décentralisation. Il fallait oser après le quinquennat de Nicolas Sarkozy et la loi votée par la majorité parlementaire de l'époque sur le Grand Paris.

Gêné enfin par la seconde partie du titre de votre vœu par lequel vous réclamez la mise en œuvre d'un projet métropolitain dans le respect des principes de la décentralisation. Pas par sa formulation en tant que telle mais par son absence de contenu. Votre conception d'un autre projet métropolitain s'inscrit-elle dans la même démarche que celle de Philippe Vallier, Sénateur UMP de Seine-Saint-Denis qui, au Sénat, sur ce projet a déposé un amendement prévoyant la fusion des 4 départements de la petite couronne d'Ile-de-France ? S'inscrit-elle dans la logique de la loi de 2010, toujours en cours d'application et qui va voir la mise en place dans les prochains mois de nouvelles intercommunalités contraintes, aux périmètres et aux compétences élargies ? Loi de 2010

qui, je le rappelle, est à l'origine de l'idée de création de métropoles et que l'actuel projet de loi ne fait qu'amplifier.

Abstention donc sur ce vœu !

Mme BUZELIN : Sur la forme, ce vœu est déposé dans la précipitation : mardi soir pour un conseil du jeudi.

Quel est l'événement intervenu entre vendredi après midi - communication officielle des délibérations- et mardi soir, qui vous a poussé à déposer ce vœu ? Si vous pouviez nous indiquer l'événement en question. A moins que ce soit une petite manœuvre politicienne dont vous avez le secret.

La vision du Grand Paris de l'UMP est connue, elle se résume à la création d'un Métro.

Il est nécessaire d'avoir une vision plus globale qui recouvre de nombreux domaines pour le bien-être de nos concitoyens afin notamment de rééquilibrer les territoires. Je pense notamment au logement et aux transports.

Dans le cadre d'une démarche environnementale, il est nécessaire d'avoir une approche globale qui dépasse le périmètre des communes et des agglomérations : à titre d'exemple, la gestion de l'eau, des déchets, afin de réduire notre empreinte carbone.

Le comité syndical de Paris Métropole a adopté un vœu le 20 septembre 2013 qui me paraît beaucoup plus consistant que votre attendu.

C'est vrai que le projet de loi est perfectible, il peut notamment intégrer les dispositions du vœu du comité syndical de Paris Métropole. C'est vrai que ce dossier est perfectible et notamment sur le mode de désignation des représentants de Paris Métropole.

Ce projet voté à l'Assemblée nationale sera discuté par les sénateurs et, à ma connaissance, de nombreux amendements seront

déposés ou sont en train d'être déposés.

Compte tenu de la faiblesse de vos arguments et du contexte dans lequel vous déposez votre vœu, nous ne pouvons que nous abstenir.

M. RIVET : Je renchérirai sur ce que vient de dire Magali pour ce qui concerne le peu de sérieux de cette dernière délibération. Outre le fait qu'entre vendredi et mardi, on ne comprend pas très bien ce qui s'est passé mais, au-delà, le 23 juillet a eu lieu le vote à l'Assemblée nationale, vous aviez quand même le temps en septembre de convoquer une commission ad hoc qui avec vous aurait permis de réfléchir sur ce projet de loi.

Ce projet de loi, mes chers collègues, fait 144 pages. Je gage que pas beaucoup d'entre nous l'ait lu. En tout cas, je n'ai pas eu le temps, prévenu mardi soir. Je suis désolé, je n'ai pas eu le temps. C'est vrai que c'est un problème dont on entend parler dans les médias. Quand on voit arriver un vœu comme cela, il faut pouvoir travailler sur la question. Je suis désolé, 144 pages entre mardi soir et ce soir, je ne peux pas les lire.

Qu'est-ce que cela vous coûtait, Monsieur le Maire, il y a 15 jours, - vous étiez au courant du projet de loi- de faire une commission dans laquelle on aurait discuté. On serait peut-être tombé d'accord. Là, ce n'est pas le cas.

Je dirai au passage que tous les vœux que l'on a déposés dans le même laps de temps, c'est-à-dire le mardi pour le jeudi aucun n'a été accepté. Vous, parce que vous êtes maître de l'ordre du jour, comme par hasard, vous l'imposez.

Monsieur le Maire, je ne trouve pas de mot mais je vais quand même en trouver pour lire ce que vous avez dit dans le rapport : ce projet de loi conçu sans aucune concertation avec les élus locaux. Est-ce qu'un seul des projets et des réalisations d'Antony vous les avez réalisés en concertation avec les élus locaux de l'opposition ?

M. le Maire : De la majorité, si.

Vous-même qui êtes de la majorité, vous n'avez pas été consulté.

M. RIVET : Monsieur le Maire, votre écrit ce ne sont pas les élus locaux de la majorité qui est marqué.

M. le Maire : Tous les élus locaux. Personne n'était au courant. Même les députés n'étaient pas au courant... Ils ont voté sans savoir. Ils étaient déjà en vacances.

M. RIVET : La concertation que vous appelez de tous vos vœux.

M. SERIN : François HOLLANDE n'était pas au courant...

M. RIVET : Est-ce que je peux continuer ?

M. le Maire : Oui, Monsieur RIVET.

M. RIVET : Merci, Monsieur SERIN. Monsieur le Maire, vous n'avez jamais concerté quoi que ce soit. Comment pouvez-vous reprocher que l'on ne vous demande pas votre avis. Vous ne savez pas ce que c'est que la concertation. Soyez sérieux.

M. le Maire : On veut votre avis sur le vœu, Monsieur RIVET. Venez-en au fait.

M. RIVET : Monsieur LE BOURHIS, je suis en train de parler de ce document. C'est ce qui est écrit.

M. le Maire : Que pensez-vous de la Métropole ?

M. RIVET : Attendez.

M. le Maire : Que pensez-vous de la Métropole ?

M. RIVET : Ce n'est pas moi qui ai écrit sans aucune concertation... Ce n'est pas moi qui l'ai dit...

Laissez parler les gens.

Monsieur le Maire, ce n'est pas sérieux de présenter ce genre de vœu trois jours avant sur un document qui fait 144 pages. Comment voulez-vous que l'on puisse appuyer quoi que ce soit ? En plus, votre analyse est fausse.

M. le Maire : M. MEUNIER a un avis. Lui, il l'a lu.

M. RIVET : Tant mieux pour lui.

M. le Maire : M. MEUNIER l'a lu et Mme LE NEOUANNIC l'a lu aussi.

Mme LE NEOUANNIC : Oui, je reconnais que ce projet de loi avec ses huit versions successives contradictoires pour beaucoup est un sujet qui, malheureusement, ne fait pas la Une de l'actualité et devrait pourtant alerter l'ensemble des citoyens sur la forme que l'on attache à la démocratie, à la souveraineté populaire puisque ce projet de loi défait ce que la Révolution française avait conquis avec la citoyenneté qui fait que, lorsque vous habitez sur un territoire, quel que soit ce territoire, vous êtes dans la situation de pouvoir voter et donc de décider de la majorité et de l'opposition.

Nous avons de ce point de vue-là, j'ai envie de dire, un accord.

Le problème, Monsieur le Maire, ce n'est pas simplement de refuser lorsque l'on dépose un vœu de le présenter. Ce serait, je pense, constructif à l'avenir -c'est une première proposition- et de permettre à l'opposition de déposer un vœu par conseil municipal cela ne nuirait pas au débat et je pense que cela permettrait de faire avancer les sujets d'actualité parce que certains sujets méritent que l'on dépose des vœux. Mais, voilà.

Un excellent vœu a été voté à Paris Métropole et je souhaite que l'on adopte au compte rendu de ce conseil le vœu voté à Paris Métropole que j'aurai voté des deux mains.

Soit, vous retirez le vœu que vous avez présenté avec tous les accords que l'on peut avoir et vous soumettez le vœu de Paris Métropole et vous aurez l'ensemble des élus de la République sur le territoire de l'Île-de-France qui se retrouveront.

Soit, vous maintenez ce vœu et vous jouez d'un élément

d'affichage mais qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu que représente le débat aujourd'hui capté par quelques élus ici en Ile-de-France mais on peut renvoyer aussi à Lyon avec cet accord entre M. MERCIER d'un côté et M. COLLOMB de l'autre qui fait fi de la réalité et des attentes des citoyens de l'ensemble du département.

On pourrait parler de Marseille où l'ensemble des collectivités sauf une sont contre le projet, etc.

Ces points-là sont à l'ordre du jour. C'est vrai que cela aurait été à l'occasion d'un autre conseil que l'on puisse débattre sereinement de la façon et de la vision que l'on a les uns et les autres de la décentralisation. Je fais partie de celles et ceux qui pensent qu'avant de prôner une nouvelle étape de décentralisation il serait temps que l'on mette à plat et que l'on fasse le bilan de la décentralisation de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné.

M. le Maire : Madame LE NEOUANNIC, vous êtes contre les articles 1 et 2 du vœu ou seulement contre le rapport ?

Mme LE NEOUANNIC : Je ferai un vote différencié.

M. le Maire : Il y a deux articles. Etes-vous d'accord pour que le gouvernement retire son projet de loi ? Vous l'avez demandé.

Mme LE NEOUANNIC : Je vous ai demandé de déposer le projet de vœu dans son ensemble. C'est pour cette raison que je ferai un vote différencié.

M. le Maire : Nous ne sommes pas sur la même ligne que Paris Métropole sur le sujet. Nous voulons garder les pouvoirs des communes, ce que Paris Métropole ne garantit pas du tout.

Mme LE NEOUANNIC : Ce n'est pas tout à fait dans votre vœu tel qu'il est rédigé.

M. le Maire : Paris Métropole est très flou sur le rôle des communes et nous voulons garder notre vœu. On veut maintenir le rôle

des communes. Donc, on demande non pas une négociation sur le texte du gouvernement mais on demande le retrait et un nouveau texte fondé sur d'autres bases.

Mme LE NEOUANNIC : Monsieur le Maire, il y a des articles. Si c'est un vœu, il n'y a pas d'article. Le vœu c'est l'ensemble du texte. Si c'est une délibération c'est un article, et cela renvoie...

M. le Maire : Oui, il y a deux articles. Il y a une demande de retrait du texte actuel. Je pense que vous êtes d'accord là-dessus ?

Mme LE NEOUANNIC : Là, c'est la délibération ; ce n'est pas le vœu.

M. le Maire : Non, c'est le vœu. On demande le retrait et on affirme notre souhait qui est commun.

Mme LE NEOUANNIC : Quand je vous dis de le dissocier, Monsieur le Maire, je voterai pour l'article 1 et je ne voterai pas pour l'article 2.

M. le Maire : Affirme le souhait de voir élaborer de façon concertée, vous êtes pour la concertation, un pôle métropolitain dans le respect de décentralisation...

Mme LE NEOUANNIC : Monsieur le Maire, j'essaie de comprendre. On n'a pas le droit d'amender ?

M. le Maire : Que voulez-vous changer à ce texte ?

Mme LE NEOUANNIC : L'article 1. Le temps de prendre une commission pour faire des propositions. Il ne suffit pas de dire. Je pense que l'article 1 se suffit à lui-même.

M. SERIN : Fondamentalement, on n'est pas d'accord dans le sens du mot... On veut le retrait.

Mme LE NEOUANNIC : Ce n'est pas grave. Monsieur SERIN, cela me rassure.

Tout d'un coup, je me sens mieux.

M. SERIN : Moi aussi, je me sens bien... Vous ne voulez pas négocier.

Mme LE NEOUANNIC : Je ne veux pas négocier, je veux le retrait.

M. le Maire : On demande le retrait mais on demande aussi autre chose fondé sur des principes que nous souhaitons voir appliqués.

Mme LE NEOUANNIC : Si c'est rentré dans cette logique, je voudrais le retrait de la loi votée sous Sarkozy du Grand Paris. Vous avez raison, Monsieur le Maire, de critiquer le fait de supprimer la souveraineté populaire mais quand on est capable de créer une société du Grand Paris où la voix de la souveraineté populaire est transmise à un conseil de surveillance dont personne n'a été élu par quiconque mais juste nommé, on a un vrai souci de démocratie aujourd'hui dans la forme dont on organise les décentralisations. Voilà pourquoi je dis que j'en reste à l'article 1. C'est la raison pour laquelle je dis que sur l'ensemble de la décentralisation -ce n'est pas autre chose- c'est un vrai bilan de la décentralisation et de la suppression de la souveraineté populaire qui est en jeu aujourd'hui.

Mme MARLET : Donc, vous êtes pour l'article 1 et contre l'article 2 ?

Mme LE NEOUANNIC : Aujourd'hui, oui.

Mme MARLET : Tout à l'heure vous avez dit le contraire.

Mme LE NEOUANNIC : Alors, je suis désolée. Je suis légèrement fiévreuse.

M. DOVA : J'ai été sage, j'ai respecté tout le monde, j'aimerais bien quand même que l'on me laisse parler. Je n'en ai pas pour longtemps, je vous le garantis.

Monsieur le Maire, je n'ai aucun état d'âme ; je voterai le vœu dans sa totalité. En le votant... continuez à papoter, la prochaine fois que vous prendrez la parole je jacasserai...

Je crois que la situation est trop grave pour que l'on se permette de discuter comme si l'on discutait du prix d'un tapis ou d'un kilo d'oranges. Grave pourquoi ?

Parce que faute de prendre un petit peu de la hauteur de vue, nous allons arriver si cette loi est adoptée à un affrontement d'abord entre les différentes collectivités territoriales qui, brimées, vont se défouler sur des luttes intestines.

Catastrophique dans les relations parce qu'il ne faut pas s'imaginer que nous sommes la région centrale de la France mais nous ne sommes pas pour bien des côtés et pour nos amis de province la panacée universelle. Dans les parlementaires aujourd'hui, que ce soit au Sénat ou à la Chambre des députés, certains élus pour ne pas dire un gros paquet d'élus de province qui se frottent les mains en disant : enfin la Région Ile-de-France va en prendre plein la gueule. Enfin, on aura un rétablissement, un rééquilibrage des bienfaits de la République. C'est le premier danger. Celui-là est au-dessus de nos têtes et à très court terme.

Ensuite, je n'invente rien, je ne suis pas un intellectuel mais je lis un peu. Je vois que la commune portion congrue de la gouvernance Grand Paris, la banlieue dépossédée. Si cela ne vous fait pas frémir, moi cela me fait peur parce que je me demande comment vous arriverez à programmer vos investissements dans les années à venir ; comment vous arriverez à les financer et comment vous arriverez à assumer le portage financier de vos emprunts si à chaque fois il faut aller la culotte à la main chez le Préfet ou le Préfet de Région pour lui demander l'autorisation d'emprunter.

Riez mais c'est ce qui vous attend si la loi est votée.

Puis, la péréquation, très bien. Je serais Président du Conseil général du 93 je me froterais les mains. On va mutualiser la faillite du 93. Le 93 ne peut plus payer ; il ne peut plus entretenir ses équipements

publics ; il ne peut plus mener une politique de la petite enfance. Il n'arrive pas à mener une politique sociale. Ne vous en faites pas, Monsieur le Président, on va mutualiser tout cela. Les Hauts de Seine qui sont riches comme Crésus et le Val de Marne qui a beaucoup d'activités paieront pour vous. Qui, ici, ose dire que ce n'est pas vrai ? C'est exactement ce qui sous-tend dans les textes qui nous sont proposés. Nous allons être les cocus de la farce.

Pour des gens de gauche, j'aurais aimé entendre le mot parricide parce que tonton DEFERRE doit se retourner dans sa tombe. Le vrai père de la décentralisation originelle c'est quand même Gaston. A l'époque, on a tous applaudi. C'était donner de la liberté aux collectivités territoriales, aux collectivités locales. C'est une des rares fois où j'ai admiré DEFERRE. Il a eu le courage de le faire et son équipe avec lui.

Là, les délais d'instruction vont prendre dix fois plus de temps. Vous n'avez qu'à voir pour ceux par lesquels il faut passer par l'Etat en ce moment. L'octroi d'un financement dépendra de vos gentillesse, de votre bonne volonté et surtout de la couleur de vos choix. Et on va arriver à rendre nos populations totalement désintéressées, même que de plus en plus c'est ce qui se passe. Là, elles s'en foutent complètement parce que l'on ne pourra plus aller voir le maire, le conseiller général pour savoir : mon dossier... C'est fini. Ce sera le règne de la frilosité, des exagérations fiscales et des voix qui n'aboutissent pas.

Enfin, la concertation qui vous est chère au cœur comme à nous d'ailleurs avec les populations, comment l'appliquera-t-on ? Pouvez-vous me le dire ? Pouvez-vous me dire comment on fera la concertation avec les populations sur les choix fondamentaux dans nos villes, dans nos départements, dans nos régions ? Croyez-vous que le préfet passera ses jours et ses nuits à venir nous écouter avec ses sbires ?

Réfléchissez bien, réfléchissez, vous ferez ce que vous voudrez

mais moi, Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur mon vote positif. Ce sera sans aucune réserve. Je le dis devant tout le monde.

Monsieur RIVET, ne riez pas, parce que vous savez très bien que le gouvernement que vous soutenez si jamais il y a une opposition nationale parce qu'il y a des partis de gauche -Pascale a effleuré le sujet- qui ne voteront pas à l'Assemblée ni au Sénat, on passera par décret et on l'aura tous dans le dos, on ne se sera même pas battu pour cela.

Alors, rien que pour cela, je vote le vœu.

M. le Maire : Je pense que l'on peut passer au vote.

Mme LE NEOUANNIC : Monsieur le Maire, c'est un vœu, donc par article.

M. le Maire : Qui est pour la demande de retrait ?

Mme LE NEOUANNIC : Je demande un vote. Je vote l'article 1.

M. DOVA : Mais non Pascale, ne te cache pas derrière le petit doigt.

Mme LE NEOUANNIC : Non, je ne me cache pas derrière le petit doigt.

M. DOVA : Je sais bien que tu es fondamentalement contre.

Mme LE NEOUANNIC : Vous savez, Monsieur DOVA, pendant des mois et des mois, j'ai regardé et écouté les élus de droite comme de gauche sur ce projet de loi. Quand on dit qu'il n'y a pas eu de concertation. Il y a eu de petits arrangements entre amis.

M. le Maire : Article 1 ?

(Vote à main levée - vœu adopté par 38 voix pour et 6 abstentions)

Article 2 ?

(Vote à main levée - vœu adopté par 35 voix pour et 9 abstentions)

Le vœu est adopté.

Questions diverses

Mme BUZELIN : J'avais une question subsidiaire sur le fonctionnement des organes de type C.C.A.S. Je voulais savoir, Monsieur le Maire, si vous autorisez les membres à voter librement sur les projets soumis au vote et notamment les représentants des associations.

En effet, Mme BERGEROL, mardi dernier, troisième maire adjointe chargée de l'enfance, de la famille, des seniors et des relations intergénérationnelles, en cette qualité, a reproché à un des membres du C.C.A.S. qui s'abstenait son manque de fair-play. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous rassurer sur ce point, à savoir la liberté pour chaque membre de voter en son âme et conscience sans avoir des remontrances de membre de la majorité municipale ?

M. le Maire : Je ne sais pas de quoi vous parlez. Je n'étais pas présent à la réunion, donc je ne sais pas de quoi vous parlez.

Mme BUZELIN : Un président d'une association s'est abstenu sur une délibération comme Pascale et moi, et Mme BERGEROL lui a reproché son manque de fair-play.

M. le Maire : Mme BERGEROL dit ce qu'elle veut.

Mme BUZELIN : Pour moi, c'est une forme de pression qui n'est pas admissible.

Mme BERGEROL : Le problème vient du fait que, dans action sociale, je pense que vous pensez et cette association pense, en tout cas vous, vous pensez et vous avez le droit de le penser, que l'action sociale se résume à distribuer de l'argent à des gens qui en ont besoin. Or, l'action sociale, en tout cas pour nous, c'est le lien social. Puisqu'il s'agissait de la sortie des seniors, lorsque nous emmenons les seniors pour Noël à une sortie au théâtre, j'estime que cette délibération devrait

faire l'unanimité car c'est du lien social.

En effet, j'ai été étonnée et je l'ai dit parce que cela fait plusieurs années et cela me démangeait que le Secours catholique s'abstienne sur le fait que pour Noël -je pèse mes mots, Secours catholique, Noël- ne veuille pas faire un cadeau à nos séniors.

Mme LE NEOUANNIC : La question posée par Magali BUZELIN, sur ce sujet du conseil d'administration du C.C.A.S. j'ai déjà eu l'occasion de dire que la politique de l'ensemble des séniors est une politique qui a toute valeur. Il se trouve cependant que le C.C.A.S. a des obligations légales un cadre légal faisant que l'on doit attribuer les financements du C.C.A.S. sur un certain nombre de critères dont des critères sociaux. Il nous paraissait plus simple pour éviter à un moment donné de se retrouver en contradiction de faire en sorte que le financement de cette sortie soit pris directement sur le budget de la commune et sorte de l'activité C.C.A.S.

Sur ce, on m'a répondu qu'il y a un gros travail fait par les services du C.C.A.S., je n'en doute pas mais je crois que la mutualisation en termes de personnel n'empêche pas d'être clair sur l'attribution et d'où viennent les financements. Nous avons déjà obtenu dans le cadre des discussions que certaines bourses allouées par les financements du C.C.A.S. sans critères sociaux soient rebasculées sur la mairie. Je veux parler des bourses à la direction de certains jeunes. C'est juste dans le cadre de la loi que l'on propose et que l'on sépare cela. Je me demande si, là-dessus, vous êtes en mesure de vérifier avec vos services s'il n'y aurait pas plutôt intérêt, même si le C.C.A.S. continue à suivre le dossier, que ce soit pris en charge directement et voté au conseil municipal.

M. le Maire : Vous savez d'où viennent les ressources du C.C.A.S. ? Elles viennent essentiellement de la subvention de la ville, 2,3 M€. Le financement est uniquement ville.

D'autres prestations sont financées ou cofinancées par le Département ou d'autres sources. Pour ce qui est des sorties des seniors, c'est uniquement la ville. Vous avez la réponse à votre question.

Mme LE NEOUANNIC : Justement, comme cela s'adresse à tous les seniors sur un critère d'âge. Le C.C.A.S., pour le coup, a trois critères dont les critères sociaux. D'une certaine façon, on est limité par rapport à l'attribution et les règles comptables du C.C.A.S.

M. le Maire : Non, pas forcément.

Mme LE NEOUANNIC : Si, on ne le serait pas si l'on introduisait - une des questions posées régulièrement par Magali BUZELIN à juste titre - des tarifs préférentiels en fonction des revenus et des très petites retraites. Si l'on avait cette dimension, oui, on serait complètement à même de gérer par le C.C.A.S. Comme on n'introduit pas de critères sociaux, donc on est plus dans une politique qui relève d'une politique municipale.

On ouvre la question, on l'a posée plusieurs fois en conseil d'administration du C.C.A.S. On veut bien avoir un petit échange avec la ville pour voir comment améliorer en sachant que notre préférence irait à l'introduction de critères permettant de s'adresser à celles et ceux qui vivent de très petites retraites.

M. DOVA : A ce moment-là, il faudra regarder aussi à titre comparatif ce qui se passe dans les communes environnantes d'Antony et interdépartementales.

A mon avis, cela balayera beaucoup de vos hésitations et de vos doutes.

Mme LE NEOUANNIC : C'était constructif.

Mme BERGEROL : Je vais encore une fois dire non, le lien social s'adresse à un type de population. De même quand nous ouvrons le café des aidants qui s'adresse aux gens qui aident une personne soit

handicapée, soit âgée, on ne va pas avoir de critères sociaux. On ne va pas leur dire : vous venez, on échange, on rompt l'isolement mais si vous avez un certain revenu, vous n'avez pas droit à notre aide. Non, le lien social n'est pas sur des critères financiers.

M. le Maire : Le CLIC ne s'adresse pas qu'aux seniors pauvres. Ce sont tous les seniors. Chez les seniors, il n'y a aucune discrimination liée aux ressources. C'est uniquement l'âge et pas la ressource.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme COLMEZ : Je voudrais savoir quelle est l'assiette de la zone d'aménagement de la RUA. Est-ce que la rue des Muses est concernée ?

M. le Maire : Non, rassurez-vous.

Mme DEVEDJIAN : Vous regardez le plan. Cela s'arrête à la RUA.

Mme COLMEZ : J'ai essayé de trouver exactement l'emplacement de la rue des Muses.

Mme DEVEDJIAN : Tout ce qui descend de la rue des Marguerites n'est pas concerné.

M. le Maire : L'espace du périmètre appartient totalement à la CAHB.

Mme COLMEZ : Donc, le périmètre se limite à l'espace transféré à la CAHB ?

M. le Maire : Absolument !

M. RUFAT : Il y a la résidence la Chartraine.

M. le Maire : Elle n'est pas dedans. C'est l'extension future, peut-être. Ce n'est pas encore fait.

M. RUFAT : Je suis désolé d'insister mais c'est dedans. J'ai posé la question en commission justement parce que cela m'avait étonné. J'ai eu l'explication technique qui m'avait séduit. Peut-être peut-elle être reprise par Mme DEVEDJIAN qui me l'avait soumise.

Mme DEVEDJIAN : Il y a aussi l'entreprise qui est le long de

l'autoroute si mes souvenirs sont bons en plus de la RUA.

En tout cas, aucune rue pavillonnaire environnante.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions, la séance est levée. Vous êtes tous invités dans la salle d'à-côté pour le buffet.

La séance est levée à 22 heures 45.